

Inventaire des terres

Mars 2017

Mark Colpitts

I.	CLASSIFICATION DES TERRES NON BOISÉES.....	1
II.	CLASSIFICATION DES TERRES HUMIDES.....	6
III.	CLASSIFICATION DES EAUX.....	13
IV.	TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF	14
	ATTRIBUTS DE PEUPLEMENT DE TOUS LES FST	14
	A. Peuplement forestier de type 1 – Aucun composant non marchand.....	17
	B. Peuplement forestier de type 2 – Composants marchands et non marchands.....	23
	C. Peuplement forestier de type 3 – Composant de peuplement non marchand de densité égale ou inférieure à 35 m³/ha.....	34
	D. LISTE DES ESPÈCES/GROUPES D’ESPÈCES.....	39
	E. STADE DE DÉVELOPPEMENT	41
	F. LISTE DES ESPÈCES D’ARBRES TROUVÉES AU NOUVEAU-BRUNSWICK	44
	LIGNES DIRECTRICES SUR LA DÉLIMITATION ET L’INTERPRÉTATION DES ACTIVITÉS DE SYLVICULTURE ET DE RÉCOLTE SUR LES TERRES DE LA COURONNE	47
	Contrôles de qualité	62

SYSTEME INTÉGRÉ DE CLASSIFICATION DES TERRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le système de classification de l'inventaire forestier du Nouveau-Brunswick délimite les terres et eaux provinciales dans les catégories suivantes :

- I. TERRES NON BOISÉES
- II. TERRES HUMIDES
- III. EAU
- IV. TERRES BOISÉES

V. CLASSIFICATION DES TERRES NON BOISÉES

On décrit une terre non boisée comme étant une terre qui n'est pas principalement destinée aux activités de pépinières ou de foresterie. Bien que certaines de ces zones soient boisées, elles servent principalement à réaliser des objectifs de gestion de terres non boisées.

La Classification des terres non boisées détermine les polygones terrestres selon la hiérarchie suivante :

Niveau 1 – Principale utilisation du terrain

Toutes les terres non boisées se verront attribuer une utilisation principale des terres selon les catégories suivantes :

Agriculture (AGR) – terres principalement utilisées pour la culture de produits agricoles, de produits forestiers non ligneux ainsi que des champs et des pâturages.

Défense nationale (MDN) – terres principalement utilisées pour l'entraînement et les exercices du ministère de la Défense nationale.

Terres industrielles (DCI) – terres principalement utilisées à des fins industrielles, y compris des installations de transformation.

Infrastructure (INF) – terres principalement utilisées pour le transport, la communication et les services publics.

Récréation (REC) – terres principalement utilisées pour des activités sportives, de loisirs, culturelles et de divertissement.

Établissement (SET) – terres principalement utilisées à des fins résidentielles urbaines et rurales.

Terres sauvages (WIL) – terres incapables de pousser des arbres et non influencées par l'activité humaine.

Niveau 2 – Utilisation particulière des terres

Toutes les terres non boisées se verront attribuer une utilisation particulière des terres qui est directement liée à l'une des principales fonctions d'utilisation des terres. Ces utilisations particulières des terres sont détaillées dans le tableau de la page suivante.

Terres agricoles :

- CB – Terre cultivée servant à la production de bleuets
- CH – Terre cultivée servant à des fins horticoles; pour la production de gazon en plaques, de graminées, de fleurs, d'arbres et d'arbustes ornementaux
- CL – Terre cultivée servant à la production de cultures, y compris des céréales
- CO – Vergers cultivés utilisés pour la production de fruits et de semences
- CT – Terre cultivée utilisée pour la production d'arbres de Noël
- FD – Terre cultivée protégée de l'action marémotrice de la baie de Fundy
- FP – Champ ou pâturage

Terres du ministère de la Défense nationale :

- BA – Terrain occupé par des bases militaires, y compris les immeubles, les terrains de rassemblement et les installations
- EA – Terrain utilisé pour les exercices et manœuvres militaires
- IZ – zones d'impact pour l'entraînement à l'ordonnance sur les munitions réelles

Terres industrielles :

- GP – Terrain utilisé pour l'extraction du sol et du gravier empruntés
- IP – Terrain occupé par des installations industrielles et de transformation, y compris des aires de stockage et de stationnement
- LF – Décharges
- EA – Terrain utilisé à des fins d'exploitation minière
- PB – Terrain utilisé pour l'extraction de tourbe
- QU – Terrain utilisé pour l'extraction et le broyage des roches
- SG – Terrain utilisé pour le traitement des eaux usées

Terrains d'infrastructure :

- AI – Terrain utilisé pour les pistes d'atterrissage
- AR – chemins de fer abandonnés
- BO – Brise-lames dans l'océan
- BR – Rampe d'accès à l'eau
- BW – Brise-lames

- CS – Terrain utilisé à des fins de communication comme la télévision, les radars et les tours téléphoniques
- DM – Barrage (polys seulement)
- FL – Échelle à poissons
- PG – Pipeline (gaz)
- PP – Terrain utilisé pour des pipelines en surface et souterrains protégés
- PW – Pipeline (eau)

- RD – Autoroutes provinciales, chaussées, routes d'accès aux ressources (non délimitées pendant la phase d'interprétation)
- RR – Chemins de fer
- RY – Terrain utilisé pour le droit de passage
- SP – Cale
- TM – Lignes de transmission
- WF – Quai
- WT – Éolienne

Terrains de loisirs :

- CG – Terrain utilisé pour les emplacements de camping, y compris les aires de pique-nique et les aires de stationnement
- GC – Terrains de golf
- LE – Zones de loisirs comprenant de grands espaces ouverts paysagers utilisés à des fins de divertissement, comme des terrains de jeux, des parcs zoologiques, etc.
- PA – Parc arboré en milieu résidentiel
- TR – Terrain utilisé pour la marche et les sentiers de randonnée

Établissement :

- RU – Établissements ruraux résidentiels, y compris les églises, les cimetières, les entreprises commerciales, les installations d'entreposage de produits agricoles à moins de **1 km** d'une municipalité désignée
- UR – Établissements urbains, y compris les installations résidentielles, commerciales et non commerciales, l'infrastructure, les aires de stationnement, et autres, dans une municipalité désignée

Terres sauvages :

- BL – Terres arides bien drainées qui sont incapables de pousser des arbres marchandes.
- RF – Terres situées à l'intérieur et le long des rivières ou des cours d'eau qui sont périodiquement ratissés par des blocs de glace et qui peuvent être dépourvues d'arbustes, et de végétation arborée
- RO – Affleurement rocheux, dépourvu de sol et de végétation

Niveau 3 – Statut Actif/Inactif

Toutes les terres non boisées se verront attribuer un statut Actif (A) ou Inactif (I).

Niveau 4 – Couverture terrestre

Toutes les terres non boisées se verront attribuer une couverture terrestre qui indiquera la nature végétative ou non végétative globale du polygone. Les polygones végétatifs seront également classés selon le type de végétation présent :

NV – terre avec peu de végétation ou aucune

VG – terre végétalisée avec des herbes, des cultures ou autre végétation au sol

VS – terre végétalisée avec des arbustes

VT – terre végétalisée avec des espèces d'arbres

II. CLASSIFICATION DES TERRES HUMIDES

Les terres humides constituent des milieux de transition entre les systèmes terrestres et aquatiques où la nappe phréatique se trouve à la surface ou près de celle-ci et où le terrain est recouvert d'eau peu profonde à un certain moment de la saison de croissance. Les terres humides du Nouveau-Brunswick sont regroupées en deux grandes catégories de terres humides (**WLOC**) : **eau douce/milieu intérieur et côtier**. Veuillez consulter le tableau du Système de classification des terres humides (WL) pour connaître les attributs disponibles pour chaque catégorie de terres humides ou de milieu côtier. La taille polygonale minimum (sauf s'il existe des cas particuliers) pour la délimitation des terres humides est de **1 hectare**.

On attribuera aux terres humides d'eau douce et aux milieux côtiers une « catégorie de terres humides d'eau douce et de milieux côtiers » en fonction de leur emplacement terrestre. La désignation à titre de milieu intérieur ou côtier sera fonction de l'emplacement du polygone par rapport à la « ligne normale des hautes eaux ou limite du côté intérieur des terres d'un milieu côtier ».

Le long des principaux affluents (p. ex. la rivière Restigouche), la délimitation des secteurs côtiers par opposition aux secteurs d'eau douce pourrait ne pas être représentative de l'étendue réelle des eaux côtières. Il faut interpréter l'étendue de ces secteurs en utilisant des limites qui relèvent du bon sens comme on le fait dans l'application des attributs océaniques et fluviaux.

ZONES HUMIDES D'EAU DOUCE (WLOC = F)

Les eaux douces ou les terres humides intérieures sont habituellement situées au-delà des secteurs d'inondation des eaux salées et se trouvent du côté intérieur des terres de la laisse des hautes eaux/limite du côté intérieur. On attribuera à chaque polygone de terres humides une catégorie de terres humides dominante en fonction de la zone. Une ou plusieurs classes de terres humides peuvent se trouver à l'intérieur des limites d'une classe de terres humides plus vaste, mais elles sont toutes traitées comme des polygones de terres humides distincts. Voici ces classes :

Lits aquatiques (AB) – Ces terres englobent toutes les terres humides dans lesquelles prédominent de l'eau stagnante permanente peu profonde (profondeur de moins de 2 mètres en mi-été) pouvant abriter des plantes qui poussent à la surface de l'eau ou sous de la surface.

Plages (BC) – Les plages représentent des dépôts meubles de sable, de gravier, de galets et de blocs rocheux sur les rivages des étendues d'eau. Même si elles ne sont pas des terres humides, ils sont des milieux qui peuvent être associés à des terres humides adjacentes.

Tourbières hautes (BO) – Ces terres englobent toutes les terres humides habituellement recouvertes de tourbe assujetties à un régime hydrique saturé et ayant un mode de drainage fermé (c.-à-d. qu'il y a absence de contribution d'eau des terres hautes). On distingue les tourbières hautes des tourbières basses par leur relief bombé. La surface est fréquemment couverte d'arbustes éricacés, de carex et de sphaigne; l'épinette noire constitue souvent l'essence d'arbre communément présente.

Tourbières basses (FE) – Ces terres englobent les terres humides habituellement recouvertes de tourbe assujetties à un régime hydrique saturé et possédant un mode de drainage ouvert. Les tourbières basses constituent des dépressions naturelles qui reçoivent l'eau des terres hautes voisines ou des tourbières hautes par l'entremise des cours d'eau et des eaux de ruissellement. La surface est généralement couverte de carex. Les digues de castors et les baissières d'aulnes (terres humides arbustives) ne sont pas considérées comme des tourbières basses.

Marais d'eau douce (FM) – Ils englobent toutes les terres humides dans lesquelles prédominent les plantes herbacées à racines. Cette classe englobe la majorité des marais typiques ainsi que les prairies mouillées qui sont inondées de façon saisonnière.

Marais boisé (FS) – Ce type de terres humides n'est pas courant au Nouveau-Brunswick puisque la plupart des terres humides arborées relèvent de la classification « tourbières hautes ». On y trouve des zones boisées occasionnelles avec des eaux stagnantes abondantes ainsi que les forêts inondées de façon saisonnière de la plaine inondable du fleuve Saint-Jean et d'autres plaines inondables. Cette classe comprend également les zones où le bois mort est stagnant et qui ont été inondées à cause des étangs de castor. Ces terres humides forestières doivent avoir un modificateur BP pour mettre en évidence un régime hydrique modifié.

Marécage arbustif (SS) – Elles englobent toutes les terres humides où prédominent divers arbustes. Le plus souvent, on trouve des marais dominés par des arbustes ou les taillis d'aulnes. Elles englobent les « aulnes des sites peu fertiles » (ASPF) de la CTNF à l'intérieur de la couche des forêts qui sont adjacentes à des terres humides ou qui longent des cours d'eau (y compris les cours d'eau intermittents).

TERRES HUMIDES CÔTIÈRES ET MILIEU LITTORAUX (WLOC = C)

Les terres humides côtières et les habitats côtiers peuvent être recouverts de façon périodique ou permanente d'eau salée ou leur création peut être due à l'influence de l'eau salée. Les terres humides situées au-delà de la ligne normale des hautes eaux/limite du côté intérieur sont considérées comme des terres humides côtières. Voici ces classes :

Plages (BC) – Les plages représentent des dépôts meubles de sable, de gravier, de galets et de blocs rocheux sur les rivages des étendues d'eau salée. Même si elles ne sont pas des terres humides, ils sont des milieux qui peuvent être associés à des terres humides adjacentes.

Marais côtier (CM) – Milieux humides dominés par des plantes herbacées à racines, qui se drainent directement dans les eaux côtières et ont le potentiel d'être au moins partiellement inondés d'eau salée ou saumâtre.

Dunes (DU) – Les dunes sont des dépôts de sable et de gravier meubles coiffant les environnements des plages qu'on reconnaît par leur relief surélevé. Les dunes peuvent être recouvertes d'une végétation tolérante au sel, comme le roseau des sables, ou des éricacées ou des essences d'arbres (p. ex. dune boisée) peuvent s'y établir. Même s'ils ne sont pas des terres humides, ils sont souvent associés à des terres humides adjacentes.

Rivages rocheux (RK) – Les rivages rocheux sont les secteurs où le sous-sol rocheux affleure entre les niveaux extrêmes de marée haute et de marée basse sur les rivages côtiers. Les rivages rocheux sont fréquemment recouverts d'une végétation de fucus et d'autres végétaux qui se fixent au substrat rocheux. Même s'ils ne sont pas des terres humides, ils sont souvent associés à des terres humides adjacentes.

Waddens (TF) – Les habitats des waddens sont des secteurs de boue et de boue sableuse découverts entre les laisses extrêmes de haute et de basse mer. Ils se forment à partir du dépôt de boue dans les eaux de marée abritées, en particulier à l'intérieur des estuaires soumis à une charge sédimentaire prononcée. Les waddens peuvent être recouverts d'une végétation de divers types d'algues ou de zostères comme la vallisnérie spirale. Même s'ils ne sont pas des terres humides, ils sont souvent associés à des terres humides adjacentes.

ATTRIBUTS DES TERRES HUMIDES

On attribue à chaque polygone de terres humides un indicateur de régime hydrique (**WRI**), un déterminant d'endiguement (**IM**) (seulement si le régime hydrique est touché par celui-ci), un type particulier de couverture végétale (**VT**) et un pourcentage de couverture végétale de types particuliers de couverture végétale (**SPCV**).

Indicateur de régime hydrique (WRI)

On attribue à chaque terre humide et milieu côtier/littoral un indicateur de régime hydrique correspondant à une mesure de la présence d'eau à l'intérieur du milieu humide.

Inondé en permanence (PF) – Milieu dans lequel une proportion de plus des 20 % de la terre humide est recouverte d'eau de surface stagnante pendant la totalité ou la majeure partie de la saison de croissance. L'eau de surface stagnante comprend les étangs végétalisés et non végétalisés ainsi que tous les ruisseaux.

Saturé (SA) – Le substrat est saturé jusqu'à la surface pendant des périodes prolongées au cours de la saison de croissance, mais moins des 20 % de la terre humide sont recouverts d'eau de surface. Les tourbières hautes et basses sont dotées de régimes hydriques saturés.

Inondé de façon saisonnière (SF) – de l'eau de surface est présente sur la terre humide seulement durant une brève période, la plupart des années

Maréal (TD) – De l'eau de surface peut seulement être présente sur les terres humides pendant la marée haute. Le niveau de l'eau fluctue sous l'influence des marées. Les milieux côtiers sont influencés par les marées (p. ex. les formations des plages et des dunes sont souvent affectées par les fluctuations des marées et les ondes de tempête, mais elles ne sont pas nécessairement recouvertes d'eau chaque jour).

Déterminant d'endiguement (IM)

On pourrait attribuer l'un des déterminants ci-après aux terres humides dont le régime hydrique a été modifié de façon évidente.

Étang de castors (BP) – On utilisera seulement cette désignation si la digue de castors affecte le régime hydrique d'une terre humide (la désignation n'englobe pas les anciennes digues de castors qui sont toujours visibles). On peut subdiviser un polygone de terres humides si la digue de castors affecte seulement une partie du régime hydrique de la terre humide.

Endiguement artificiel (MI)

Endiguement de Canards Illimités (DI) – On remettra aux interprètes le fichier Shapefile de Canards Illimités du ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (MRNNB) afin de les aider à attribuer ce déterminant.

Type particulier de couverture végétale (VT)

On peut, en plus de classer les polygones de terres humides en classes de terres humides générales ou en milieux côtiers, les subdiviser davantage en types particuliers de couverture végétale. La taille minimale approximative du polygone pour la délimitation d'un type particulier de couverture végétale est de **1 hectare**. Voici les types de couverture :

Aulnes (AW) – Aulnaies ou baissières d'aulnes associées à un cours d'eau ou à une terre humide.

Végétation émergente (EV) – Les plantes des marais communes comprennent les massettes, les rubaniers, divers carex, roseaux et herbes, comme le foin bleu et le chaume, des plantes herbacées à fleurs, les verges d'or, les asters et d'autres.

Milieu côtier/littoral sans végétation (FU) – On utilise ce type de désignation pour décrire les milieux côtiers ou littoraux ne comportant aucune végétation visible.

Milieu côtier/littoral avec végétation (FV) – On utilise ce type de désignation pour décrire les milieux côtiers ou littoraux comportant une végétation visible (c.-à-d. une végétation découverte à marée basse ou partiellement submergée visible). Les dunes peuvent être recouvertes d'une végétation tolérante au sel, comme le roseau des sables, ou des éricacées ou des essences d'arbres (p. ex. dune boisée) peuvent s'y établir. Les waddens peuvent être recouverts de divers types de végétaux aquatiques submergés comme des zostères s'étendant sur de vastes secteurs à partir du littoral ou en bandes étroites le long des rivages plus abrupts. Les rivages rocheux peuvent être recouverts de diverses algues communément appelées goémon ou fucus.

Végétation forestière de résineux (FS) – Essences résineuses commerciales ou non-commerciales, comme le thuya, le mélèze laricin et l'épinette noire, présentes à l'intérieur d'une terre humide forestière.

Végétation forestière de feuillus (FH) – Essences feuillues commerciales ou non-commerciales, comme l'érable argenté, présentes à l'intérieur d'une terre humide forestière. Les terres humides forestières à prédominance de feuillus se trouvent normalement à l'intérieur de plaines d'inondation.

Végétation arbustive, hormis les aulnes (SV) – Les espèces prédominantes d'arbustes comprennent notamment les saules, les cornouillers, la spirée blanche, l'andromède glauque, le cassandre caliculé, le thé du Labrador et les gaulis d'arbres comme l'érable rouge.

Végétation de mousse et de petits arbustes (MV) – Les espèces de sphaigne dominant avec des arbustes parfois petits comme les espèces de bruyère.

Eaux libres sans végétation (OW) – Eaux libres où aucune végétation n'est présente. On utilise cette désignation dans le cas des terres humides intérieures ou d'eau douce seulement.

Eaux libres avec végétation (OV) – Eaux libres avec végétation présente au-dessus ou à proximité de la surface de l'eau; comprend des zones d'eau peu profonde avec une végétation submergée visible. On utilise cette désignation dans le cas des terres humides intérieures ou d'eau douce seulement.

Pourcentage de couverture végétale de types particuliers de couverture végétale (SPCV)

Cet attribut est une estimation de la quantité de végétation des terres humides par rapport à l'eau ou à le secteur sans végétation dans chacun des types particuliers de couverture végétale désignés à la section 6. Toutes les classes de terres humides intérieures/d'eau douce présenteront généralement un certain ratio de végétation par rapport à l'eau, tandis que les milieux et les terres humides côtiers peuvent présenter un certain ratio de végétation par rapport à l'eau ou de secteurs avec végétation par rapport aux secteurs sans végétation. Le pourcentage de végétation des waddens et des rivages rocheux correspond par exemple à un ratio de secteurs avec végétation par rapport aux secteurs sans végétation, car ils sont inondés chaque jour et pourraient être recouverts d'eau lors de la prise de la photo aérienne. Les marais côtiers peuvent comporter des secteurs secs (marelles) et/ou étangs. Il faut considérer ces deux types de désignation lorsqu'on détermine le pourcentage de couverture végétale. Les terres humides ou les milieux côtiers qui ne sont pas végétalisés (p. ex. la plage) recevront un SPVC = 1.

1. Moins des 5 % de la superficie de la terre humide ou du milieu côtier sont recouverts de végétation.
2. De 5 à 25 % de la superficie de la terre humide ou du milieu côtier sont recouverts de végétation.

3. De 26 à 75 % de la superficie de la terre humide ou du milieu côtier sont recouverts de végétation.
4. De 76 à 95 % de la superficie de la terre humide ou du milieu côtier sont recouverts de végétation.
5. Plus des 95 % de la superficie de la terre humide ou du milieu côtier sont recouverts de végétation.

Système de codification des classes de terres humides (WL)

Emplacement des terres humides

Terres humides d'eau douce (F)

Terres humides côtières (C)

Classe de terres humides d'eau douce

Classe de terres humides côtières

Aquatique Lit (AB)	Plage (BC)	Tourbière haute (BO)	Tourbière basse (FE)	Terres humides forestières (FW)	Marais (FM)	Arbuste (SB)	Plage (BC)	Marais (CM)	Dune (DU)	Rocheux Rivages (RK)	Waddens (TF)
--------------------------	---------------	----------------------------	----------------------------	------------------------------------------	----------------	-----------------	---------------	----------------	--------------	----------------------------	-----------------

Indicateur de régime hydrique (W)

Indicateur de régime hydrique (WRI)

PF SF	SF	SA	SA	PF SF	PF SF	PF SF	TD	PF SF TD	TD	TD	TD
----------	----	----	----	----------	----------	----------	----	----------------	----	----	----

Déterminant d'endiguement (IM)

Déterminant d'endiguement (IM)

BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI	BP MI DI
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Type de couverture végétale (VT)

Type de couverture végétale (VT)

OV OW	FU	AW EV FS SV OV OW	AW EV FS SV OV OW	AW EV FH FS SV OV OW	AW EV FH FS SV OV OW	AW EV FH FS SV OV OW	FU	FU FV	FU FV	FU FV	FU FV
----------	----	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------------------	----	----------	----------	----------	----------

Pourcentage de couverture végétale

Pourcentage de couverture végétale

1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5	1,2,3,4,5
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

III. CLASSIFICATION DES EAUX

Tous les polygones d'eau d'une superficie supérieure à 1 hectare seront interprétés en utilisant la classification des eaux suivante :

Aquaculture (AQ) – Zones d'eau salée ou d'eau douce utilisées pour la pisciculture commerciale.

Lac (LK) – Un plan d'eau douce statique naturel ou artificiel dont une partie a plus de deux (2) mètres de profondeur et dont la superficie est supérieure à cinq (5) hectares.

Océan (ON) – Une grande étendue d'eau salée qui se trouve le long ou près de la côte de la province.

Étang (PN) – Une petite nappe d'eau douce statique, souvent, mais pas toujours, formée artificiellement et ayant normalement une superficie de moins de cinq (5) hectares. Les étangs peuvent être peu profonds ou d'une profondeur supérieure à deux (2) mètres avec peu ou pas de végétation émergente visible.

Rivière/ruisseau (RV) – Un cours d'eau formé lorsque l'eau s'écoule entre des rives définissables continues. Les bancs de gravier font partie de ces cours d'eau tandis que les îles et les battures des cours d'eau qui ont des rives définissables n'en font pas partie. Un cours d'eau doit avoir une largeur supérieure à vingt (20) mètres pour être considéré comme le polygone d'une rivière.

Lac salé (SL) – Une nappe d'eau saumâtre statique, sans végétation, qui est habituellement située sur le côté intérieur des dunes côtières.

Influence de la marée (RT) – La partie d'une rivière/d'un ruisseau qui subit l'influence des marées.

Lit de rivière (RB) – La partie d'un cours d'eau dont le lit est exposé à un certain point (saisie photographique) en raison de faible débit d'eau. (2011)

IV. TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF

Un territoire forestier productif se définit comme des terres forestières qui produisent ou sont capables de produire un peuplement d'arbres marchand dans un laps de temps raisonnable. Le Système de classification de développement forestier classera les territoires forestiers productifs en trois catégories principales :

FST 1 – Peuplement forestier de type 1

Un territoire forestier productif sans composant de peuplement non marchand ou avec un composant non marchand minimal (occupant < 30 % du peuplement total).

FST 2 – Peuplement forestier de type 2

Un territoire forestier productif comportant à la fois des composants marchands et non marchands.

FST 3 – Peuplement forestier de type 3

Un territoire forestier productif sans composant de peuplement marchand ou avec un composant marchand minimal (< 35 m³/ha).

ATTRIBUTS DE PEUPEMENT DE TOUS LES FST :

<u>Indicateurs de site :</u>	On peut attribuer l'un des indicateurs de site suivants à tous les FST :	
	D –	le peuplement présente une croissance inférieure à la normale des arbres (hauteur, diamètre, ensemencement) qui sont sur des sites pauvres (roches, blocs, sol compacté), mais bien drainés
	F -	le peuplement est sujet à des inondations périodiques
	P –	le peuplement présente une croissance inférieure à la normale des arbres (hauteur, diamètre, ensemencement) qui se trouvent sur des sites mal drainés (généralement des peuplements d'épinettes noires associés à des tourbières hautes et à des tourbières basses)
	W –	le peuplement présente une croissance normale des arbres, mais il est habituellement associé aux terres humides ou aux sols humides. Cet excès d'humidité peut être limité dans les peuplements jeunes ou non marchands, surtout après la perturbation
<u>Indicateur de volume résiduel :</u>	V –	On peut attribuer un indicateur de volume aux FST3 lorsque le volume résiduel est inférieur à 35 m ³ /ha
	Y –	Les FST3 qui ont un volume marchand présent (moins de 35 m ³ /ha) à la suite d'une croissance sont marchands.

<u>Volume de peuplement :</u>	On peut attribuer un indicateur de volume résiduel aux FST3, la quantité de volume résiduel (LIVOL) au 5 m ³ /ha le plus proche. On peut attribuer un indicateur de volume de peuplement (LIVOL) (m ³ /ha) aux FST1 et FST2 à partir d'un enregistrement de mise à jour seulement.
<u>Surfaces terrières :</u>	On peut attribuer aux FST1 et FST2 le code d'origine suivant, si connu
	B – le peuplement provient d'un brûlage
	F – le peuplement provient d'un champ
	G – le peuplement provient d'une carrière de gravier
	M – le peuplement provient de débris miniers
	N – le peuplement est issu de la succession naturelle
	W – le peuplement est issu d'une extraction (déracinement)
	Si l'origine d'un peuplement est le résultat d'une coupe ou d'une coupe partielle, aucune origine n'est requise puisqu'elle est contenue dans le traitement de récolte.
<u>Perturbation de brûlage :</u>	On peut attribuer le code de brûlage suivant à tous les FST à la suite de dommages causés par un incendie de forêt
	BB – le peuplement a été entièrement ou largement brûlé
	PB – le peuplement a été partiellement brûlé
<u>Année de perturbation de brûlage :</u>	Si le FST a subi une perturbation de brûlage, on doit lui attribuer l'année où il a reçu le traitement (si connu).
<u>Perturbation du vent :</u>	Le code de déracinement suivant peut être attribué aux peuplements en raison de dommages causés par le vent
	WD – le peuplement a été purgé partiellement ou entièrement
<u>Année de perturbation du vent :</u>	Si le FST a subi une perturbation de vent, on doit lui attribuer l'année où il a reçu le traitement (si connu).
<u>Code d'un titulaire de permis :</u>	Tous les FST peuvent se voir attribuer une LIC_KEY , un code d'identification unique fourni par les titulaires de permis d'exploitation de terres de la Couronne (à partir de l'enregistrement seulement).
<u>Traitements de récolte :</u>	Toutes les TSF peuvent être On peut attribuer jusqu'à cinq codes de traitement de récolte (H1 à H4) à tous les FST pour faire la chronique des diverses récoltes qui ont influencé le développement du peuplement. H1 désignera le traitement de récolte le plus ancien, H4 le plus récent. On peut attribuer un HARV_ID aux peuplements ayant un traitement de récolte, un code d'identification unique fourni par les titulaires de permis d'exploitation de terres de la Couronne (à partir de l'enregistrement seulement).
	Voici les traitements de récolte :
	<u>Traitements de coupe à blanc</u>
	CC – le peuplement a subi une coupe finale ou une coupe à

		blanc
	RC –	le peuplement a subi une coupe de protection de régénération
	RR –	le peuplement a reçu une coupe d'élimination résiduelle
	FW –	le peuplement a subi une coupe de nettoyage de bois de chauffage
	SA –	le peuplement a subi une coupe de récupération
	(RC, THF, SA, SE) ne sont pas interprétés, mais sont obtenus à partir d'enregistrements de récolte	
	<i>Traitements partiels de récolte – Sélection de groupe</i>	
	PA –	le peuplement a subi une coupe par trouées
	ST –	le peuplement a subi une coupe par bandes
	<i>Traitements partiels – Coupe de jardinage par pied d'arbre</i>	
	CT –	le peuplement a reçu une éclaircie commerciale
	IT -	le peuplement a reçu une éclaircie intermédiaire ou semi-commerciale
	PC –	le peuplement a reçu une coupe de jardinage
	TP –	le peuplement a reçu la première d'une coupe à deux passes
	SH –	le peuplement a reçu une coupe progressive
	SR –	le peuplement a subi une récolte de déboisement de résineux
	Remarque :	Les traitements IT, TP, SH, SR ne sont pas interprétés, mais sont obtenus à partir d'enregistrements de récolte.
<u>Année du traitement de récolte :</u>	Si un FST a reçu un traitement de récolte, on doit lui attribuer l'année où il a reçu le traitement (si connu).	
<u>Traitements d'espace planté :</u>	On peut attribuer un code de traitement d'espace planté à tous les FST. On peut attribuer aux plantations un PLANT_ID , un code d'identification unique fourni par les titulaires de permis d'exploitation de terres de la Couronne (à partir de l'enregistrement seulement).	
	Voici les traitements d'espace planté :	
	FP –	le peuplement a reçu une plantation intercalaire
	PL –	le peuplement a reçu une plantation complète
	FT –	un peuplement d'espace planté utilisé pour un testage familial d'arbres-champions
	PT –	un peuplement d'espace planté utilisé pour le test sur descendance
<u>Année du traitement d'espace planté :</u>	Si un FST a reçu un traitement d'espace planté, on doit lui attribuer l'année où il a reçu le traitement (si connu).	
<u>Traitement d'amélioration de</u>	On peut attribuer un code d'amélioration de peuplement à tous les FST.	

<u>peuplement</u> :	On peut attribuer un THIN_ID aux peuplements à éclaircie précommerciale, un code d'identification unique fourni par les titulaires de permis d'exploitation de terres de la Couronne (à partir de l'enregistrement seulement).	
	Voici les traitements d'amélioration de peuplement :	
	TI –	le peuplement a reçu une éclaircie précommerciale
	CL –	le peuplement a été planté et a subi un dégagement par la suite
<u>Année du traitement d'amélioration de peuplement</u> :	Si un FST a reçu un traitement d'espace planté, on doit lui attribuer l'année où il a reçu le traitement (si connu).	

A. Peuplement forestier de type 1 – Aucun composant non marchand

Terres boisées principalement composées d'espèces d'arbres de taille marchande, sans ou avec une quantité limitée de tiges non marchandes.

ATTRIBUTS DES COUCHES :

ATTRIBUTS D'ESPÈCES INDIVIDUELLES :

Espèces : Description des espèces individuelles (jusqu'à cinq) de toutes les tiges marchandes dans un peuplement forestier de type 1 (FST 1).

Résineux	volume minimal en %	volume maximal en %
BS, WS, RS, BF	10 %	100 %
DF, DS, RP, JP, WP, TL, EC, EH	10 %	100 %
SF, FS, PI, OS, SP, SW	10 %	20 %
Feuillus	volume minimal en %	volume maximal en %
RM, SM, YB, BE, PO, BI, OH, NC, AL	10 %	100 %
AS, OA, WA, GA, BH, RO, BO, IR, BA, BU, EM, SI, BC		
TH, IH, HW	10 %	20 %

La composition des espèces contiendra un maximum de deux classes d'âge pour une espèce donnée.

Propre à l'espèce

Classe d'âge :

On attribuera au sapin baumier et à l'épinette un code pour désigner la classe d'âge (incrémentation de 10 ans pour bF; incrémentation de 15 ans pour SP, bS, rS et wS) de cette espèce dans chaque peuplement.

Sapin baumier (bF)		Épinette (bS, wS, rS)	
Classe d'âge	Code	Classe d'âge	Code
		16 – 30	2
21 – 30	3	31 – 45	3
31 – 40	4	46 – 60	4
41 – 50	5	61 – 75	5
51 – 60	6	76 – 90	6
61 – 70	7	91 – 105	7
71 +	8	106 – 120	8
		121 +	9

Stade de développement :

On attribuera à chaque espèce de la classification (autre que l'épinette et le sapin baumier) un stade de développement qui indique l'âge et la vigueur de l'espèce.

Stade de développement (DS)	Code de DS
Forêt jeune	Y
Forêt immature	I
Forêt mature	M
Forêt surmature	O

Ratio :

On attribuera à chaque composante de la classe d'âge ou d'espèce de la classification un numéro (entre 1 et 10) indiquant le pourcentage du volume marchand de ce composant par rapport au volume marchand total du peuplement.

La somme de tous les ratios individuels doit équivaloir à au moins 9 (ou 90 % de la composition du peuplement doit être décrite). Dans la mesure du possible, il faut décrire 100 % du peuplement.

ATTRIBUTS DE COUCHE MARCHANDS :Stade de développement :

On attribuera à chaque FST 1 un stade de développement prédominant :

Stade de développement (DS)	Code de DS
-----------------------------	------------

Forêt jeune	Y
Forêt immature	I
Forêt mature	M
Forêt surmature	O

Structure de peuplement horizontale : On attribuera à chaque FST 1 un code de fermeture du couvert qui indique le pourcentage de la surface du sol couvert par les zones à projection verticale du couvert arboré.

% de fermeture du couvert (% CC)	Code % CC
10-30 %	1
10 - 30 %, épars, variable	61
30-50 %	2
30 - 50 %, épars, variable	62
50-70 %	3
50 - 70 %, sporadique, variable	63
70-90 %	4
70 - 90 %, épars, variable	64
90 % +	5

Classe de densité de plantation Un code de densité relative sera attribué à un FST 1 qui a été planté ou planté en entier et qui indique le pourcentage du peuplement occupé par les arbres **plantés**.

% de la superficie occupée par des espèces plantées	Code de classe de densité relative
0-20 %	1
21-30 %	2
31-40 %	3
41-50 %	4
51-60 %	5
61-70 %	6
71-80 %	7
81-90 %	8
91-100 %	9

Structure de peuplement verticale :

On attribuera à chaque FST 1 un code VSS qui décrira le nombre de couches de couvert dans le peuplement forestier.

Structure de peuplement verticale (VSS)	Code VSS
une couche de couvert	1
deux couches de couvert	2
à couverts multiples (plus de 2)	3

Pour être considéré comme une couche de couvert distincte, chaque niveau de couvert doit couvrir au moins 30 % de la zone du peuplement et la hauteur moyenne des couches de couvert distinctes doit varier de plus de 25 %, c'est-à-dire que la hauteur moyenne du niveau de couvert inférieur doit être inférieure à 75 % de la hauteur moyenne du niveau de couvert supérieur.

Hauteur de peuplement moyenne :

On attribuera à chaque FST 1 une hauteur moyenne du peuplement au mètre le plus proche en fonction des arbres dominants ou codominants dont le stade de développement individuel correspond au stade de développement du peuplement.

Classe de densité marchande :

On attribuera à chaque FST 1 un code de classe de densité moyenne pour toutes les tiges marchandes.

Classes de densité (DC en tiges/ha)	Code DC
0 – 600	1
600 – 1200	2
1200 +	3

Classe de taille :

On attribuera à chaque FST 1 une classe DBH représentant la plage de diamètres contenant le volume le plus marchand.

Classes de taille DBH (SC)	Code SC
10 – 14	1
16 – 24	2
26 +	3

Année d'établissement :

On peut attribuer à un FST 1 une année au cours de laquelle le peuplement a été établi soit par une intervention (coupe ou plantation), soit par des causes naturelles (incendie, extraction) ou LIESTYR. On peut également attribuer à un FST1 une année au

cours de laquelle une régénération avancée avant une intervention a été établie pour la première fois ou L1ARYR (**à partir de l'enregistrement seulement**).

Surface terrière : On peut attribuer à un FST 1 une surface terrière (m²/ha) (**à partir de l'enregistrement seulement**)

Peuplement forestier de type 1 (FST-1) – Aucun composant non marchand

ATTRIBUT	PEUPEMENT				
Indicateur du site	D, P, W				
Point d'origine	B, F, N, W				
Perturbation de brûlage	BB, PB				
Année de perturbation de brûlage	4 chiffres				
Perturbation du vent	WD				
Année de perturbation du vent	4 chiffres				
Code d'un titulaire de permis	Non précisé				
Traitement de récolte	Traitements de coupe à blanc CC, RC, RR, FW, SA, SE Traitements de récolte partielle PA, ST, CT, IT, PC, SC, TP, SH, SR				
Année du traitement de récolte	4 chiffres				
Traitements d'espace planté	FP, FT, PL, PT				
Année du traitement d'espace planté	4 chiffres				
Traitement d'amélioration de peuplement	TI, CL				
Année du traitement d'amélioration de peuplement	4 chiffres				
ATTRIBUT	ESPÈCES INDIVIDUELLES				
Espèce (selon la liste des espèces)	S1	S2	S3	S4	S5
Classe d'âge spécifique du peuplement	si bF; ou SP 3-8; 2-9	si bF; ou SP	si bF; ou SP	si bF; ou SP	si bF; ou SP
Stade de développement (autre que bF ou épinette)	Y, I, M, O	Y, I, M, O	Y, I, M, O	Y, I, M, O	Y, I, M, O
Ratio (volume marchand)	2-10 (classes de 10 %)	≤ PRS1 (classes de 10 %)	≤ PRS2 (classes de 10 %)	≤ PRS3 (classes de 10 %)	≤ PRS4 (classes de 10 %)
ATTRIBUT	COUCHE				
Stade de développement	Y, I, M, O				
Structure de peuplement horizontale (fermeture du couvert)	1 – 5, 6 – variable, épars				
Classe de densité relative	1-4				
Classe de densité de plantation	1-9				
Structure de peuplement verticale	1-3				
Hauteur de peuplement moyenne	à 1 m près				
Classe de densité moyenne de résineux et de feuillus	1-5				
Année d'établissement	4 chiffres				
Surface terrière (m ³ /ha)	à 1 m ³ près				

B. Peuplement forestier de type 2 – Composants marchands et non marchands

Terrain boisé qui abrite un étage supérieur marchand et un sous-étage non marchand. Le composant non marchand doit occuper au moins 30 % de la surface du peuplement et le volume du composant marchand doit être supérieur à 35 m³/ha*. Une description complète de l'étage supérieur marchand ainsi que du sous-étage marchand est nécessaire pour ces peuplements forestiers.

*Exception – Même si les peuplements traités par coupe à blanc sont techniquement des peuplements FST 3, ils sont classés comme FST 2 lorsque le volume résiduel marchand présent est **supérieur à 10 m³/ha, mais inférieur à 35 m³/ha**. Une description du composant résiduel est requise dans la couche marchande avec la fermeture du couvert (L1CC) égale à 0.

COMPOSANT DE L'ÉTAGE SUPÉRIEUR MARCHAND

ATTRIBUTS DES COUCHES :

ATTRIBUTS D'ESPÈCES INDIVIDUELLES DE L'ÉTAGE SUPÉRIEUR MARCHAND :

Espèces : Description des espèces individuelles (jusqu'à cinq) de toutes les tiges marchandes dans un peuplement forestier de type 2 (FST 2).

Résineux	volume minimal en %	volume maximal en %
BS, WS, RS, BF	10 %	100 %
DF, DS, RP, JP, WP, TL, EC, EH	10 %	100 %
SF, FS, PI, OS, SP, SW	10 %	20 %
Feuillus	volume minimal en %	volume maximal en %
RM, SM, YB, BE, PO, BI, OH, NC, AL	10 %	100 %
AS, OA, WA, GA, BH, RO, BO, IR, BA, BU, EM, SI, BC		
TH, IH, HW	10 %	20 %

La composition des espèces contiendra un maximum de deux classes d'âge pour une espèce donnée.

Classe d'âge spécifique de l'espèce :

On attribuera au sapin baumier et à l'épinette un code pour désigner la classe d'âge (incrémentation de 10 ans pour bF; incrémentation de 15 ans pour SP, bS, rS et wS) de l'étage supérieur.

Sapin baumier (BF)		Épinette (bS, wS, rS)	
Classe d'âge	Code	Classe d'âge	Code
		16 – 30	2
21 – 30	3	31 – 45	3
31 – 40	4	46 – 60	4
41 -50	5	61 – 75	5
51 – 60	6	76 – 90	6
61 – 70	7	91 – 105	7
71 +	8	106 – 120	8
		121 +	9

Stade de développement : On attribuera à chaque espèce de la classification (autre que l'épinette et le sapin baumier) un stade de développement qui indique l'âge et la vigueur de l'espèce.

Stade de développement (DS)	Code de DS
Forêt jeune	Y
Forêt immature	I
Forêt mature	M
Forêt surmature	O

Ratio : On attribuera à chaque composante de la classe d'âge ou d'espèce de la classification un numéro (entre 1 et 10) indiquant le pourcentage du volume marchand de ce composant par rapport au volume marchand total de l'étage supérieur.

La somme de tous les ratios individuels doit équivaloir à au moins 9 (ou 90 % de la composition du peuplement doit être décrite). Dans la mesure du possible, il faut décrire 100 % du peuplement.

ATTRIBUTS DE COUCHE MARCHANDE DE L'ÉTAGE SUPÉRIEUR

Stade de développement :

L'étage supérieur marchand sera attribué à un stade de développement prédominant.

Stade de développement (DS)	Code de DS
Forêt jeune	Y
Forêt immature	I
Forêt mature	M
Forêt surmature	O

Structure de peuplement horizontale :

On attribuera à l'étage supérieur marchand un code de fermeture du couvert qui indique le pourcentage de la surface du sol couvert par les zones à projection verticale du couvert arboré.

% de fermeture du couvert (% CC)	Code % CC
10-30 %	1
10 - 30 %, épars, variable	61
30-50 %	2
30 - 50 %, épars, variable	62
50-70 %	3
50 - 70 %, sporadique, variable	63
70-90 %	4
70 - 90 %, épars, variable	64
90 % +	5

Classe de densité de plantation :

Un code de densité relative sera attribué à un étage supérieur marchand qui a été planté ou planté en entier et qui indique le pourcentage du peuplement occupé par les arbres **plantés**.

% de la superficie occupée par des espèces plantées	Code de classe de densité relative
0-20 %	1
21-30 %	2
31-40 %	3
41-50 %	4
51-60 %	5

61-70 %	6
71-80 %	7
81-90 %	8
91-100 %	9

Structure de peuplement verticale :

On attribuera à l'étage supérieur marchand un code VSS qui décrira le nombre de couches de couvert dans l'étage supérieur marchand.

Structure de peuplement verticale (VSS)	Code VSS
une couche de couvert	1
deux couches de couvert	2
à couverts multiples (plus de 2)	3

Pour être considéré comme une couche de couvert distincte, chaque niveau de couvert doit couvrir au moins 30 % de la zone du peuplement et la hauteur moyenne des couches de couvert distinctes doit varier de plus de 25 %, c'est-à-dire que la hauteur moyenne du niveau de couvert inférieur doit être inférieure à 75 % de la hauteur moyenne du niveau de couvert supérieur.

Hauteur de peuplement moyenne :

On attribuera à chaque étage supérieur marchand une hauteur moyenne au mètre le plus proche en fonction des arbres dominants ou codominants dont le stade de développement individuel correspond au stade de développement du peuplement.

Classe de densité marchande :

On attribuera un code de classe de densité moyenne à l'étage supérieur marchand pour toutes les tiges marchandes.

Classes de densité (DC en tiges/ha)	Code DC
0 – 600	1
600 – 1200	2
1200 +	3

Classe de taille :

On attribuera à l'étage supérieur marchand une classe DBH représentant la plage de diamètres contenant le volume le plus marchand.

Classes de taille DBH (SC)	Code SC
10 – 14	1
16 – 24	2
26 +	3

Année
d'établissement :

On peut attribuer à un étage supérieur marchand une année au cours de laquelle le peuplement a été établi soit par une intervention (coupe ou plantation), soit par des causes naturelles (incendie, extraction) ou L1ESTYR. On peut également attribuer à un étage supérieur marchand une année au cours de laquelle une régénération avancée avant une intervention a été établie pour la première fois ou L1ARYR (**à partir de l'enregistrement seulement**).

Surface terrière :

On peut attribuer à un étage supérieur marchand une surface terrière (m²/ha) (**à partir de l'enregistrement seulement**)

B1. Peuplement forestier de type 2 (FST-2) – Composants marchands et non marchands – Composant de l'étage dominant marchand

ATTRIBUT	PEUPEMENT				
Indicateur du site Point d'origine Perturbation de brûlage Année de perturbation de brûlage Perturbation du vent Année de perturbation du vent Code d'un titulaire de permis Indicateur du volume Volume résiduel Traitement de récolte	D, P, W B, F, N, W BB, PB 4 chiffres WD 4 chiffres Non précisé V, Y 15, 20, 25, 30 Traitements de coupe à blanc CC, RC, RR, FW, SA, SE Traitements de récolte partielle PA, ST, CT, IT, PC, SC, TP, SH, SR				
Année du traitement de récolte Traitements d'espace planté Année du traitement d'espace planté Traitement d'amélioration de peuplement Année du traitement d'amélioration de peuplement	4 chiffres FP, FT, PL, PT 4 chiffres TI, CL 4 chiffres				
ATTRIBUT	ESPÈCES INDIVIDUELLES				
Espèce (selon la liste des espèces)	S1	S2	S3	S4	S5
Classe d'âge spécifique du peuplement	si bF; ou SP 3-8; 2-9	si bF; ou SP	si bF; ou SP	si bF; ou SP	si bF; ou SP
Stade de développement (autre que bF ou épinette)	Y, I, M, O	Y, I, M, O	Y, I, M, O	Y, I, M, O	Y, I, M, O
Ratio (volume marchand)	2-10 (classes de 10 %)	≤ PRS1 (classes de 10 %)	≤ PRS2 (classes de 10 %)	≤ PRS3 (classes de 10 %)	≤ PRS4 (classes de 10 %)
ATTRIBUT	COUCHE				
Stade de développement Structure de peuplement horizontale (fermeture du couvert) Classe de densité relative Classe de densité de plantation Structure de peuplement verticale Hauteur de peuplement moyenne Classe de densité moyenne de résineux et de feuillus Année d'établissement Surface terrière (m ³ /ha)	Y, I, M, O 1 – 5, 6 – variable, épars 1-4 1-9 1-3 à 1 m près 1-5 4 chiffres à 1 m ³ près				

COMPOSANT DU SOUS-ÉTAGE NON MARCHAND

Le composant non marchand d'un peuplement forestier de type 2 (FST 2) sera caractérisé par deux stades distincts :

Sous-étage au stade de régénération : Un sous-étage principalement composé d'arbres de moins de trois mètres de hauteur sans volume marchand.

Sous-étage au stade de gaule : Un sous-étage est principalement composé d'arbres d'environ deux à sept mètres de hauteur et de DBH allant de 1,0 à 9,0 cm. Les arbres à ce stade n'ont pas encore accumulé le volume marchand.

ATTRIBUTS DES COUCHES :

ATTRIBUTS D'ESPÈCES INDIVIDUELLES DU SOUS-ÉTAGE NON MARCHAND :

Espèces : Description des espèces individuelles (jusqu'à cinq) de toutes les tiges marchandes dans un peuplement forestier de type 2 (FST 2).

Résineux	volume minimal en %	volume maximal en %
BS, WS, RS, BF	10 %	100 %
DF, DS, RP, JP, WP, TL, EC, EH	10 %	100 %
SF, FS, PI, OS, SP, SW	10 %	20 %
Feuillus	volume minimal en %	volume maximal en %
RM, SM, YB, BE, PO, BI, OH, NC, AL	10 %	100 %
AS, OA, WA, GA, BH, RO, BO, IR, BA, BU, EM, SI, BC		
TH, IH, HW	10 %	20 %

*Exception : Au stade de la régénération, lorsque des espèces individuelles de bois résineux et de bois feuillus ne peuvent être identifiées, elles peuvent être regroupées sous la forme de SW ou HW jusqu'à 100 %. Cette exception ne devrait s'appliquer qu'aux perturbations récentes. S'il n'y a pas de régénération visible, il n'est pas nécessaire d'identifier une espèce particulière.

Stade non marchand : On attribuera à chaque espèce du sous-étage non marchand (y compris l'épinette et le sapin) un stade non marchand.

Stade de développement (DS)	Code de DS
Régénération	R
Gaule	S

Ratio : On attribuera à chaque espèce ou composant de stade du sous-étage non marchand un numéro (entre 1 et 10) indiquant le pourcentage d'abondance de ce composant par rapport à l'abondance totale de tous les composants dans le sous-étage.

La somme de tous les ratios de pourcentage individuels doit équivaloir à au moins 9 (ou 90 % du sous-étage non marchand doit être décrite).

ATTRIBUTS DES COUCHES NON MARCHANDES DU SOUS-ÉTAGE

Stade de développement : On attribuera au sous-étage non marchand un stade de développement prédominant en fonction de la composition et des perturbations de l'espèce.

Stade de développement (SD)	Code de SD
Régénération	R
Gaule	S

Structure de peuplement horizontale :

Dans le sous-étage non marchand, la structure de peuplement horizontale (SPH) consistera en une estimation de la fermeture du couvert et une estimation de la densité relative.

Fermeture du couvert : Le code de fermeture du couvert indique le pourcentage de la surface du sol couvert par les zones à projection verticale du couvert arboré.

% de fermeture du couvert (% CC)	Code % CC
10-30 %	1
10 - 30 %, épars, variable	61
30-50 %	2
30 - 50 %, épars, variable	62
50-70 %	3
50 - 70 %, sporadique, variable	63
70-90 %	4
70 - 90 %, épars, variable	64
90 % +	5

Classe de densité relative :

Le code de densité relative indique le pourcentage de la surface du peuplement occupée par les tiges de bois commercial naturel SW et HW (non utilisées pour les plantations) dans le sous-étage non marchand.

Classe de densité relative (SC des produits naturels)	Code SC
0-25 %	1
25-50 %	2
50-75 %	3
75-100 %	4

Classe de densité de plantation :

Un code de densité relative sera attribué à un sous-étage non marchand qui a été planté ou planté en entier et qui indique le pourcentage du peuplement occupé par les arbres **plantés**.

% de la superficie occupée par des espèces plantées	Code de classe de densité relative
0-20 %	1
21-30 %	2
31-40 %	3
41-50 %	4
51-60 %	5
61-70 %	6
71-80 %	7
81-90 %	8
91-100 %	9

Structure de peuplement verticale : On attribuera au sous-étage non marchand un code VSS qui décrira le nombre de couches de couvert composant le sous-étage.

Structure de peuplement verticale (VSS)	Code VSS
une couche de couvert	1
deux couches de couvert	2

Pour être considéré comme une couche de couvert distincte, chaque niveau de couvert doit couvrir au moins 30 % de la zone du peuplement et la hauteur moyenne des couches de couvert distinctes doit varier de plus de 25 %, c'est-à-dire que la hauteur moyenne du niveau de couvert inférieur doit être inférieure à 75 % de la hauteur moyenne du niveau de couvert supérieur.

Hauteur de peuplement moyenne : On attribuera au sous-étage non marchand une hauteur moyenne au mètre le plus proche en fonction des arbres dominants ou codominants dont le stade de développement individuel correspond au stade de développement du peuplement.

Classe de densité : On attribuera un code de classe de densité moyenne à toutes les tiges commerciales du sous-étage non marchand.

Classes de densité (DC en tiges/ha)	Code DC
0 – 5000	1
5000 – 10 000	2
10000 – 20 000	3
20000 – 30 000	4
30 000 +	5

Année d'établissement : On peut attribuer à un sous-étage non marchand une année au cours de laquelle le peuplement a été établi soit par une intervention (coupe ou plantation), soit par des causes naturelles (incendie, extraction) ou L2ESTYR. On peut également attribuer à un sous-étage non marchand une année au cours de laquelle une régénération avancée avant une intervention a été établie pour la première fois ou L2ARYR (**à partir de l'enregistrement seulement**).

Surface terrière : On peut attribuer à un sous-étage non marchand une surface terrière (m²/ha) (**à partir de l'enregistrement seulement**)

**B2. Peuplement forestier de type 2 (FST-2) – Composants marchands et non marchands –
Composant de sous-étage non marchand**

ATTRIBUT	PEUPLEMENT				
Indicateur du site	D, P, W				
Point d'origine	B, F, N, W				
Perturbation de brûlage	BB, PB				
Année de perturbation de brûlage	4 chiffres				
Perturbation du vent	WD				
Année de perturbation du vent	4 chiffres				
Code d'un titulaire de permis	Non précisé				
Indicateur du volume	V, Y				
Volume résiduel	15, 20, 25, 30				
Traitement de récolte	Traitements de coupe à blanc CC, RC, RR, FW, SA, SE Traitements de récolte partielle PA, ST, CT, IT, PC, SC, TP, SH, SR				
Année du traitement de récolte	4 chiffres				
Traitements d'espace planté	FP, FT, PL, PT				
Année du traitement d'espace planté	4 chiffres				
Traitement d'amélioration de peuplement	TI, CL				
Année du traitement d'amélioration de peuplement	4 chiffres				
ATTRIBUT	ESPÈCES INDIVIDUELLES				
Espèce (selon la liste des espèces)	S1	S2	S3	S4	S5
Stade non marchand	S ou R	S ou R	S ou R	S ou R	S ou R
Ratio (volume marchand)	2-10 (classes de 10 %)	≤ PRS1 (classes de 10 %)	≤ PRS2 (classes de 10 %)	≤ PRS3 (classes de 10 %)	≤ PRS4 (classes de 10 %)
ATTRIBUT	COUCHE				
Stade de développement	Y, I, M, O				
Structure de peuplement horizontale (fermeture du couvert)	1 – 5, 6 – variable, épars				
Classe de densité relative	1-4				
Classe de densité de plantation	1-9				
Structure de peuplement verticale	1-3				
Hauteur de peuplement moyenne	à 1 m près				
Classe de densité moyenne de résineux et de feuillus	1-5				
Année d'établissement	4 chiffres				
Surface terrière (m ³ /ha)	à 1 m ³ près				

C. Peuplement forestier de type 3 – Composant de peuplement non marchand de densité égale ou inférieure à 35 m³/ha

Terres forestières composées d'un composant non marchand, sans ou avec un composant marchand minimal (< 35 ou = m³/ha). Ces peuplements forestiers seront caractérisés par deux stades distincts :

Stade de régénération : Les peuplements forestiers sont principalement composés d'arbres de moins de trois mètres de hauteur, sans volume marchand.

Stade de gaule : Les peuplements forestiers sont principalement composés d'arbres d'environ deux à sept mètres de hauteur et de DBH allant de 1,0 à 9,0 cm. Les arbres à ce stade n'ont pas accumulé le volume marchand.

ATTRIBUTS DES COUCHES :

ATTRIBUTS D'ESPÈCES INDIVIDUELLES :

Espèces : Description des espèces individuelles (jusqu'à cinq) de toutes les tiges marchandes dans un peuplement forestier de type 3 (FST 3).

Résineux	volume minimal en %	volume maximal en %
BS, WS, RS, BF	10 %	100 %
DF, DS, RP, JP, WP, TL, EC, EH	10 %	100 %
SF, FS, PI, OS, SP, SW	10 %	20 %
Feuillus	volume minimal en %	volume maximal en %
RM, SM, YB, BE, PO, BI, OH, NC, AL	10 %	100 %
AS, OA, WA, GA, BH, RO, BO, IR, BA, BU, EM, SI, BC		
TH, IH, HW	10 %	20 %

*Exception : Au stade de la régénération, lorsque des espèces individuelles de bois résineux et de bois feuillus ne peuvent être identifiées, elles peuvent être regroupées sous la forme de SW ou HW jusqu'à 100 %. Cette exception ne devrait s'appliquer qu'aux perturbations récentes. S'il n'y a pas de régénération visible, il n'est pas nécessaire d'identifier une espèce particulière.

Stade non marchand : On attribuera à chaque espèce d'un peuplement forestier de type 3 (FST 3) un stade non marchand.

Stade de développement (DS)	Code de DS
Régénération	R
Gaule	S

Ratio : On attribuera à chaque espèce ou composant de stade dans un peuplement forestier de type 3 un numéro (entre 1 et 10) indiquant le pourcentage d'abondance de ce composant par rapport à l'abondance totale de toutes les espèces du peuplement. L'abondance est une estimation subjective de la quantité relative d'une espèce à l'intérieur d'un FST 3, compte tenu de la densité, de la densité relative et du couvert.

La somme de tous les ratios individuels doit équivaloir à au moins 9 (ou 90 % de la composition du peuplement doit être décrite). Dans la mesure du possible, il faut décrire 100 % du peuplement.

ATTRIBUTS DES COUCHES NON MARCHANDES :

Stade de développement : On attribuera à un FST 3 un stade de développement prédominant en fonction de la composition et de la perturbation de l'espèce.

Stade de développement (DS)	Code de DS
Régénération	R
Gaule	S

Structure de peuplement horizontale :

Dans un FST 3, la SPH consistera en une estimation de la fermeture du couvert et une estimation de la densité relative.

Fermeture du couvert

Le code de fermeture du couvert indique le pourcentage de la surface du sol couvert par les zones à projection verticale.

% de fermeture du couvert (% CC)	Code % CC
10-30 %	1
10 - 30 %, épars, variable	61
30-50 %	2
30 - 50 %, épars, variable	62
50-70 %	3
50 - 70 %, sporadique, variable	63
70-90 %	4
70 - 90 %, épars, variable	64
90 % +	5

Classe de densité relative :

Le code de densité relative indique le pourcentage de la surface du peuplement occupée par les tiges de bois commercial naturel SW et HW (non utilisées pour les plantations) dans le sous-étage non marchand.

Classe de densité relative (SC des produits naturels)	Code SC
0-25 %	1
25-50 %	2
50-75 %	3
75-100 %	4

Classe de densité de plantation :

Un code de densité relative sera attribué à un FST 3 qui a été planté ou planté en entier et qui indique le pourcentage du peuplement occupé par les arbres **plantés**.

% de la superficie occupée par des espèces plantées	Code de classe de densité relative
0-20 %	1
21-30 %	2
31-40 %	3
41-50 %	4
51-60 %	5
61-70 %	6
71-80 %	7

81-90 %	8
91-100 %	9

Structure de peuplement verticale :

On attribuera au FST 3 un code SPV qui décrira le nombre de couches de couvert dans un FST 3.

Structure de peuplement verticale (VSS)	Code VSS
une couche de couvert	1
deux couches de couvert	2

Pour être considéré comme une couche de couvert distincte, chaque niveau de couvert doit couvrir au moins 30 % de la zone du peuplement et la hauteur moyenne des couches de couvert distinctes doit varier de plus de 25 %, c'est-à-dire que la hauteur moyenne du niveau de couvert inférieur doit être inférieure à 75 % de la hauteur moyenne du niveau de couvert supérieur.

Hauteur de peuplement moyenne :

On attribuera à chaque FST 3 une hauteur moyenne au mètre le plus proche en fonction des arbres dominants ou codominants dont le stade de développement individuel correspond au stade de développement du peuplement.

Classe de densité :

An FST 3 will be assigned an average density class code for the density of all commercial stems.

Classes de densité (DC en tiges/ha)	Code DC
0 – 5000	1
5000 – 10 000	2
10000 – 20 000	3
20000 – 30 000	4
30 000 +	5

Année d'établissement :

On peut attribuer à un FST 3 une année au cours de laquelle le peuplement a été établi soit par une intervention (coupe ou plantation), soit par des causes naturelles (incendie, extraction) ou L2ESTYR. On peut également attribuer à un FST 3 une année au cours de laquelle une régénération avancée avant une intervention a

été établie pour la première fois ou L2ARYR (à partir de l'enregistrement seulement).

Surface terrière : On peut attribuer à un FST 3 une surface terrière (m²/ha) (à partir de l'enregistrement seulement)

C. Peuplement forestier de type 3 (FST-3) – Composants de peuplement marchands < 10 m³/ha

ATTRIBUT	PEUPLEMENT				
Indicateur du site	D, P, W				
Point d'origine	B, F, N, W				
Perturbation de brûlage	BB, PB				
Année de perturbation de brûlage	4 chiffres				
Perturbation du vent	WD				
	4 chiffres				
Année de perturbation du vent	Non précisé				
Code d'un titulaire de permis	V, Y				
Indicateur du volume	5, 10				
Volume résiduel	Traitements de coupe à blanc CC, RC, RR, FW, SA, SE				
Traitement de récolte	Traitements de récolte partielle PA, ST, CT, IT, PC, SC, TP, SH, SR				
Année du traitement de récolte	4 chiffres				
Traitements d'espace planté	FP, FT, PL, PT				
Année du traitement d'espace planté	4 chiffres				
Traitement d'amélioration de peuplement	TI, CL				
Année du traitement d'amélioration de peuplement	4 chiffres				
ATTRIBUT	ESPÈCES INDIVIDUELLES				
Espèce (selon la liste des espèces)	S1	S2	S3	S4	S5
Stade non marchand	S ou R	S ou R	S ou R	S ou R	S ou R
Ratio (volume marchand)	2-10 (classes de 10 %)	≤ PRS1 (classes de 10 %)	≤ PRS2 (classes de 10 %)	≤ PRS3 (classes de 10 %)	≤ PRS4 (classes de 10 %)
ATTRIBUT	COUCHE				
Stade de développement	Y, I, M, O				
Structure de peuplement horizontale (fermeture du couvert)	1 – 5, 6 – variable, épars				
Classe de densité relative	1-4				
Classe de densité de plantation	1-9				
Structure de peuplement verticale	1-3				
Hauteur de peuplement moyenne	à 1 m près				
Classe de densité moyenne de résineux et de feuillus	1-5				
Année d'établissement	4 chiffres				
Surface terrière (m ³ /ha)	à 1 m ³ près				

D. LISTE DES ESPÈCES/GROUPES D'ESPÈCES (photo-interprétés)

- SP – Lorsque l'on trouve des bS, des rS et des wS dans le même peuplement, mais qu'individuellement aucune des essences ne représente 10 % du volume du peuplement, les essences sont groupées et représentées par SP jusqu'à un maximum de 20 % du volume du peuplement.
- RS – Épinette rouge
- BS – Épinette noire
- WS – Épinette blanche
- SF – Lorsque l'on trouve des épinettes et des sapins baumiers dans le même peuplement, mais qu'individuellement aucune des essences ne représente 10 % du volume du peuplement et que l'épinette est l'essence dominante, les essences sont groupées et représentées par SF jusqu'à un maximum de 20 % du volume du peuplement.
- BF – Sapin baumier
- FS – Lorsque l'on trouve des sapins baumiers et des épinettes dans le même peuplement, mais qu'individuellement aucune des essences ne représente 10 % du volume du peuplement et que le sapin baumier est l'essence dominante, les essences sont groupées et représentées par FS jusqu'à un maximum de 20 % du volume du peuplement.
- DF – Sapin mort marchand
- DS – Épinette morte marchande
- JP – Pin gris
- RP – Pin rouge
- WP – Pin blanc
- PI – Lorsque l'on trouve diverses essences de pins dans le même peuplement, mais qu'individuellement aucune des essences ne représente 10 % du peuplement, les essences sont groupées et représentées par PI jusqu'à un maximum de 20 %.
- TL – Mélèze
- EC – Cèdre
- EH – Pruche

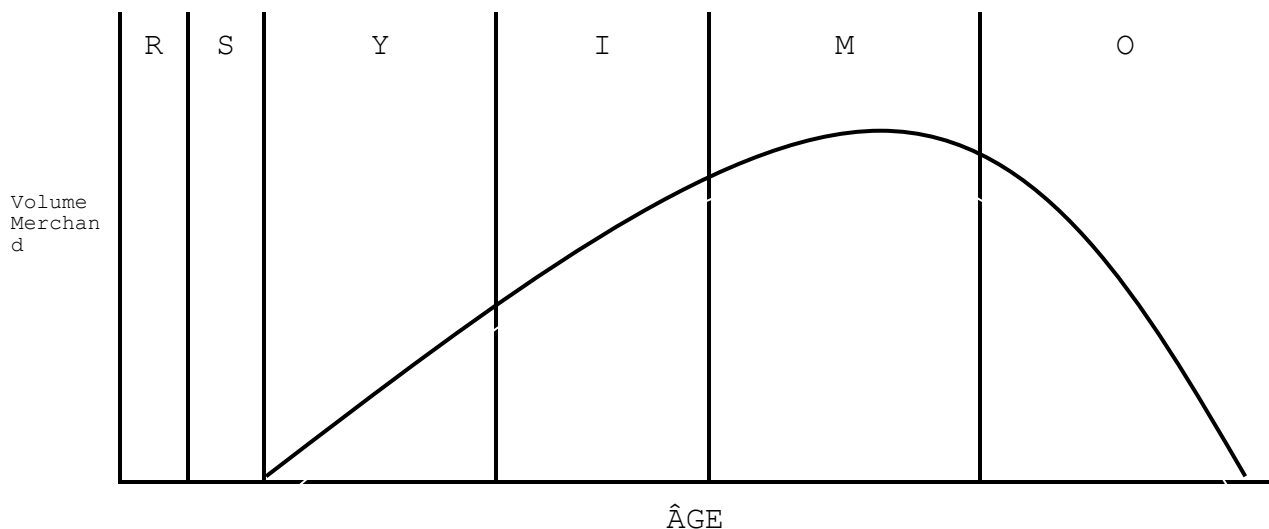
- OS – Lorsque l'on trouve des tL, des eC et des eH dans le même peuplement, mais qu'individuellement aucune des essences ne représente 10 % du volume du peuplement, les essences sont groupées et représentées par OS jusqu'à un maximum de 20 %.
- SW – Lorsque l'on trouve une ou des essences résineuses (PI, OS) réunies dans le même peuplement, mais qu'individuellement aucune des essences ne représente 10 % du peuplement (ou 10 % pour FS et SF), les essences sont groupées et représentées par SW jusqu'à un maximum de 20 % du peuplement.
- RM – Érable rouge
- SM – Érable à sucre
- YB – Bouleau jaune
- BE – Hêtre
- AS – Frêne non différencié
- OA – Chêne non différencié
- OH – Autres feuillus (frêne blanc (WA), frêne vert (GA), frêne noir (BH), chêne rouge (RO), chêne à gros fruits (BO), *Cyrilla racemiflora* (IR), bois blanc (BA), noyer cendré (BU), orme (AE), érable argenté (SI)); lorsqu'on dispose de registres d'éclaircie, de visuels interprétés, de données de sondage sur le développement forestier ou de données d'inventaire continu du paysage, ces espèces peuvent être conservées comme des espèces interprétées valides (2010-2015)
- TH – Bois feuillus tolérant; Lorsque RM, SM, YB, BE, AS, OA et OH se produisent, mais ne constituent pas individuellement 10 % du peuplement, ils sont regroupés et identifiés avec TH jusqu'à un maximum de 20 %
- PO – Espèces de peupliers (tremble (TA), peuplier à grandes dents (LA), peuplier baumier (BP)); lorsqu'on dispose de registres d'éclaircie, de visuels interprétés, de données de sondage sur le développement forestier ou de données d'inventaire continu du paysage, ces espèces peuvent être conservées comme des espèces interprétées valides (2010-2015)
- BI – Espèces de bouleau (bouleau blanc (WB), bouleau gris (GB)); lorsqu'on dispose de registres d'éclaircie, de visuels interprétés, de données de sondage sur le développement forestier ou de données d'inventaire continu du paysage, ces espèces peuvent être conservées comme des espèces interprétées valides (2010-2012)

- IH – Feuillus intolérants; lorsque les espèces PO, BI, cerisier noir (BC) et toutes les autres espèces de feuillus (autres que NC et celles énumérées sous TH) se produisent, mais ne constituent pas individuellement 10 % du peuplement, elles sont regroupées et identifiées avec HW jusqu'à un maximum de 20 %.
- HW – Feuillus; lorsqu'une espèce de feuillus ou les espèces groupées (RM, SM, YB, BE, OH, PO, BI, IH, TH) se produisent, mais ne constituent pas individuellement 10 % du peuplement, elles sont regroupées et identifiées avec HW jusqu'à un maximum de 20 %.
- NC – Les essences de feuillus non commerciales (cerisier à grappes, cerisier de Virginie, aulne, saule, érable à épis, érable de Pennsylvanie, frêne de montagne, pommier).
- AL – Espèce d'aulne
- Lorsque d'autres espèces d'arbres, qui ne figurent pas ci-dessus, apparaissent dans les dossiers sylvicoles existants, ils sont conservés dans la liste des espèces représentatives.

E. STADE DE DÉVELOPPEMENT

Le stade de développement est une classification qui représente l'âge et l'état d'une essence, d'un groupe d'essences ou d'un peuplement forestier. Les stades de développement utilisés pour la présente classification sont répertoriés comme suit :

- R – Régénération
- S – Gaule
- Y – Forêt jeune
- I – Immature
- M – Mature
- O – Surâgé



Le graphique définit les stades de développement par rapport au volume et à l'âge.

Ce qui suit donne des renseignements supplémentaires sur chaque stade :

Les essences suivantes seront utilisées pour déterminer le stade de développement d'une essence, d'un groupe d'essences ou d'un peuplement forestier :

Espèce	ÂGE DU PEUPEMENT					
	R	S	Y	I	M	O
Sapin baumier	0-12	10-25	20-35	30-50	45-70	65 +
Épinette rouge	0-12	10-30	25-45	40-70	65-110	105+
Épinette noire	0-12	10-30	25-45	40-70	65-110	105+
Épinette blanche	0-10	8-20	15-40	35-60	55-110	105+
Pin blanc	0-12	10-30	25-50	45-90	85-160	155+
Pin gris	0-10	8-20	15-40	35-70	65-110	105+
Pin rouge	0-10	8-20	15-40	35-70	65-110	105+
Cèdre de l'Est	0-12	10-30	25-45	40-70	65-110	105+
Pruche du Canada	0-12	10-30	25-50	45-90	85-140	135+
Mélèze	0-10	8-20	15-45	40-70	65-110	105+
Feuillus tolérants	0-12	10-30	25-50	45-80	75-160	155+
Érable rouge	0-12	10-25	20-45	40-70	65-110	105+
Feuillus intolérants	0-10	8-20	15-35	30-50	45-70	65+
Bouleau gris	0-8	5-15	10-25	20-40	35-50	45+

R – Régénération

Un peuplement qui a reçu un renouvellement d'un peuplement forestier par des moyens naturels ou artificiels. Les arbres mesurent moins de trois mètres de hauteur et il n'existe pas de volume marchand.

S – Gaule

Un peuplement forestier dont les arbres mesurent entre deux et sept mètres de haut et ont un DHP entre 1,0 cm et 9,0 cm, mais qui n'a pas encore accumulé de volume marchand.

Y – Forêt jeune

Un peuplement forestier qui s'est développé au-delà du stade de gaule et qui accumule un volume marchand à un rythme rapide. La majorité des troncs à ce stade de développement ont un DHP supérieur à 9,1 cm.

I – Immature

Un peuplement forestier qui accumule un volume marchand à un taux raisonnable, mais qui est plus âgé et approche la maturité. Un volume marchand notable existe.

M – Mature

Un peuplement forestier qui n'accumule plus de volume marchand, mais qui est stable parce que son taux de croissance et son taux de mortalité sont pratiquement égaux. Il existe toujours un volume important à ce stade.

O – Surâgé – Un peuplement forestier qui perd du volume marchand à un rythme rapide en raison de la mortalité naturelle.

F. LISTE DES ESPÈCES D'ARBRES TROUVÉES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

ARBRES		
Code	Nom latin	Nom commun en français
bf	<i>Abies balsamea</i>	Sapin baumier
stM	<i>Acer pensylvanicum</i>	Érable de Pennsylvanie
rM	<i>Acer rubrum</i>	Érable rouge
sM	<i>Acer saccharum</i>	Érable à sucre
mtM	<i>Acer spicatum</i>	Érable à épis
Ald	<i>Alnus rugosa</i>	Aulne rugueux
yB	<i>Betula alleghaniensis</i>	Bouleau jaune
wB	<i>Betula papyrifera</i>	Bouleau blanc
gB	<i>Betula populifolia</i>	Bouleau gris
Be	<i>Fagus grandifolia</i>	Hêtre à grandes feuilles
wAS	<i>Fraxinus Americana</i>	Frêne blanc
bAS	<i>Fraxinus nigra</i>	Frêne noir
Bu	<i>Juglans cinerea</i>	Noyer cendré
tL	<i>Larix laricina</i>	Mélèze laricin
App	<i>Malus sylvestris</i>	Pommier
I	<i>Ostrya virginiana</i>	Ostryer de Virginie
nS	<i>Picea abies</i>	Épinette de Norvège
wS	<i>Picea glauca</i>	Épinette blanche
bS	<i>Picea mariana</i>	Épinette noire
rS	<i>Picea rubens</i>	Épinette rouge
jP	<i>Pinus banksiana</i>	Pin gris
rP	<i>Pinus resinosa</i>	Pin rouge
wP	<i>Pinus strobus</i>	Pin blanc
sP	<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre
bA	<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier
ltA	<i>Populus grandidentata</i>	Peuplier à grandes dents
tA	<i>Populus tremuloides</i>	Peuplier faux-tremble
rO	<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge
bL	<i>Robinia pseudo-acacia</i>	Robinier faux-acacia
cL	<i>Robinia viscosa</i>	Robinier visqueux

mtA	<i>Sorbus spp.</i>	Sorbier
Ce	<i>Thuja occidentalis</i>	Thuya occidental
He	<i>Tsuga canadensis</i>	Pruche du Canada
E	<i>Ulmus americana</i>	Orme d'Amérique
Ba	<i>Tilia Americana</i>	Tilleul d'Amérique
ARBUSTES		
	<i>Amelanchier spp.</i>	Amélanchier
	<i>Andromeda glaucophylla</i>	Andromède glauque
	<i>Apocynum androsaemifolium</i>	Apocyn à feuilles d'androsème
	<i>Arctosaphylos uva-ursi</i>	Raisin d'ours
	<i>Aronia melanocarpa</i>	Cerisier de Virginie
	<i>Betula pumila</i>	Bouleau nain
	<i>Chamaedaphne calyculata</i>	Cassandre caliculé
	<i>Comptonia peresgrina</i>	Comptonie voyageuse
	<i>Cornus alternifolia</i>	Cornouiller à feuilles alternes
	<i>Cornus rugosa</i>	Cornouiller à feuilles alternes
	<i>Cornus sericea</i>	Cornouiller stolonifère
	<i>Corylus cornuta</i>	Noisetier à long bec
	<i>Crataegus spp.</i>	Aubépines
	<i>Diervilla lonicera</i>	Dièreville chèvrefeuille
	<i>Gaylussacia baccata</i>	Gaylussacia à fruits bacciformes
	<i>Hamamelis virginiana</i>	Hamamélis de Virginie
	<i>Ilex verticillata</i>	Houx verticillé
	<i>Kalmia angustifolia</i>	Kalmia à feuilles étroites
	<i>Ledum groenlandicum</i>	Thé du Labrador
	<i>Lonicera Canadensis</i>	Chèvrefeuille des buissons
	<i>Lonicera villosa</i>	Chèvrefeuille velu
	<i>Myrica gale</i>	Myrique baumier
	<i>Nempanthus mucronata</i>	Némopanthe mucroné
	<i>Prunus pennsylvanica</i>	Petit merisier
	<i>Prunus serotina</i>	Cerisier de Virginie
	<i>Prunus virginiana</i>	Cerisier tardif
	<i>Rhamnus alnifolia</i>	Nerprun à feuilles d'aulne
	<i>Rhododendron canadense</i>	Rhodora
	<i>Ribes glandulosum</i>	Gadellier glanduleux
	<i>Ribes lacustre</i>	Gadellier lacustre
	<i>ribes triste</i>	Gadellier rouge sauvage
	<i>rubus alleghaniensis</i>	Framboisier noir
	<i>rubus chamaemorus</i>	Ronce petit-mûrier
	<i>Rubus idaeus</i>	Framboisier
	<i>Salix spp.</i>	Saule
	<i>Sambucus Canadensis</i>	Sureau blanc

	<i>Sambucus pubens</i>	Sureau à grappes
	<i>Spiraea alba</i>	Spirée blanche
	<i>Spiraea latifolia</i>	Spirée à larges feuilles
	<i>Taxus Canadensis</i>	If du Canada (if)
	<i>Vaccinium angustifolium</i>	Bleuet à feuilles étroites
	<i>Vaccinium myrtillloides</i>	Bleuet fausse-myrtille
	<i>Vaccinium macrosapon</i>	Canneberge à gros fruits
	<i>Vaccinium oxycoccus</i>	Airelle canneberge
	<i>Viburnum alnifolium</i>	Viorne à feuilles d'aulne
	<i>Viburnum cassinoides</i>	Viorne cassinoïde
	<i>Viburnum edule</i>	Viorne comestible
	<i>Viburnum trilobum</i>	Viorne trilobée

LIGNES DIRECTRICES SUR LA DÉLIMITATION ET L'INTERPRÉTATION DES ACTIVITÉS DE SYLVICULTURE ET DE RÉCOLTE SUR LES TERRES DE LA COURONNE

CONTEXTE

Tous les peuplements forestiers qui ont été récoltés ou qui ont reçu des traitements sylvicoles sur des terres de la Couronne provinciale dans la base de données géospatiales du MRNNB reçoivent un code d'identification de traitement (HARV.ID, PLANT.ID ou THIN.ID), qui fournit un lien vers le traitement détaillé qui s'est produit sur ces peuplements. Il est important de conserver ces renseignements dans la nouvelle interprétation, sauf lorsque les interprètes estiment qu'un changement d'espace ou d'attribut est nécessaire.

Les critères suivants sont utilisés pour la délimitation et l'interprétation de ces types de peuplements.

TRAITEMENTS DE RÉCOLTE

Le tableau de recherche qui suit est un résumé des traitements de récolte actuellement contenus dans la base de données géospatiales du MRNNB. Certains de ces traitements de récolte sont prescrits pour les activités sylvicoles de suivi, tandis que d'autres constituent strictement une prescription opérationnelle.

Traitements de récolte sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick		
Traitement de récolte interprété	Traitement de récolte précis	Description du traitement de récolte précis
CC (coupe à blanc)	CC	Coupe à blanc (volume marchand brut [VMB] résiduel < 35 m ³ /ha)
	RR	Retrait de toutes les tiges marchandes dans les zones précédemment récoltées (VMB résiduel < 35 m ³ /ha, peu probable, mais possible)
	RC	Coupe avec protection de régénération (VMB résiduel < 35 m ³ /ha) maintient une régénération avancée avant la récolte
	FW	Coupe de bois de chauffage retire le reste du VMB dans les peuplements à faible volume
	SE	Coupe à blanc (VMB résiduel < 35 m ³ /ha) laissant des résidus pour les semenciers
	SA	Coupe de récupération qui retire les arbres morts, mourant ou se détériorant en raison de surmaturation ou de la sensibilité à la maladie, aux dommages ou aux incendies
GS (récoltes par groupe)	PA	Coupe par trouées retire les petites zones (carrées ou circulaires) d'arbres marchands
	ST	Coupe par bandes retire les arbres marchands dans des bandes de largeurs variables et laisse des zones boisées entre les bandes coupées
PC (coupes partielles)	CT	Éclaircie commerciale retire une partie des arbres marchands à des fins commerciales
	IT	Éclaircie intermédiaire ou semi-commerciale donne un

		mélange raisonnable d'arbres à valeur commerciale et non commerciale
	PC	Coupe partielle d'espèces ou de produits sélectionnés à partir d'un peuplement sans suivi sylvicole prévu
	SC	Coupe de jardinage retire les arbres de toutes les catégories de taille marchande pour maintenir une structure de peuplement d'âges multiples
Traitement de la récolte de terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick (suite)		
PC (coupes partielles)	SH	Coupe progressive d'une partie des arbres marchands de l'étage dominant pour établir ou promouvoir une nouvelle culture sous la protection de l'ancienne
	SR	Récolte d'espèces de résineux provenant de types de tolérants couvert formé de feuillus tolérants
	TP	Coupe à deux passes pour retirer une espèce ou le composant d'une classe de maturité précis d'un peuplement forestier

Les critères suivants doivent être appliqués lors de l'attribution des attributs appropriés aux peuplements forestiers qui ont été récemment récoltés :

Coupes à blanc :

Une coupe à blanc est définie comme une zone de terres forestières dont tous les arbres marchands ont été récemment récoltés. Dans l'inventaire forestier du Nouveau-Brunswick, on dit qu'un peuplement est coupé à blanc si moins de 35 m³/ha des arbres marchands résiduels restent sur pied après la récolte. Si aucun traitement de coupe à blanc précis indiqué dans le tableau ci-dessus n'est fourni, les interprètes ne peuvent attribuer que CC comme traitement de coupe à blanc.

Si un peuplement a été coupé à blanc et qu'il y a un volume résiduel (> 0 m³/ha et < 10 m³/ha), la description du traitement suivante est requise :

FST 3 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTABYR	Année de récolte
Attribut de peuplement	Valeur du peuplement
ORIG	Vide, B, F, N, W
VI	V ou Y
VN	5, 10
H1	CC
HIYR	Année de la CC
HARVID	Si connue

Si un peuplement a été coupé à blanc et qu'il y a un volume résiduel (> 10 m³/ha et < 35 m³/ha) qui est semblable aux arbres qui ont été récoltés, la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année de récolte
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	Vide, B, F, N, W	
	VI	V	
	VN	15, 20, 25, 30	
	H1	CC	
	H1YR	Année de la CC	
	HARVID	Si connue	

Bien que tous les peuplements coupés à blanc soient techniquement des FST 3, ils sont classés comme des FST 2. Une description du composant résiduel est requise dans le couvert marchand avec fermeture du couvert (L1CC) égale à 0.

VOLI = V lorsque le volume résiduel est composé d'arbres marchands qui étaient dominants ou codominants dans l'ancien peuplement.

Si un peuplement a été coupé à blanc et qu'il y a un volume marchand ($> 10 \text{ m}^3/\text{ha}$ et $< 35 \text{ m}^3/\text{ha}$) en raison d'un recrutement de la forêt, la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année de récolte
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	Vide, B, F, N, W	
	VI	V	
	VN	15, 20, 25, 30	
	H1	CC	
	H1YR	Année de la CC	
	HARVID	Si connue	

Bien que ces peuplements coupés à blanc soient techniquement des FST 3, ils sont classés comme des FST 2. Une description du composant du recrutement de la forêt est requise dans le couvert marchand avec fermeture du couvert (L1CC) égale à 0.

VI = Y lorsque le volume marchand présent est le résultat du recrutement de la forêt.

Bien que cette section s'applique aux traitements de récolte, la désignation VI=Y peut s'appliquer à d'autres origines, en particulier aux champs anciens (F) qui se sont régénérés en état de forêt.

Si un peuplement a été coupé à blanc après une récolte partielle et qu'il n'y a aucun volume résiduel en raison d'un recrutement de la forêt, ou d'arbres dominants ou codominants marchands, la description

du traitement suivante est requise :

FST 3 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTABYR	Année de la CC
Attribut de peuplement	Valeur du peuplement
ORIG	Vide, B, F, N, W
VI	Vide
VN	Vide
H1	PC
H1YR	Année de la PC
H2	CC
H2YR	Année de la CC
HARVID	Si connue

L1ESTABYR est l'année du traitement final de la CC s'il n'y a pas de composant marchand restant.

Récoltes partielles :

Tous les peuplements partiellement récoltés sont présumés avoir plus de 35 m³/ha d'arbres marchands restant après la récolte. Si aucun traitement de coupe partielle précis indiqué dans le tableau ci-dessus n'est fourni, les interprètes ne peuvent attribuer que PC ou GS comme traitement de coupe partielle.

Si un peuplement a été partiellement coupé (> 35 m³/ha du peuplement marchand résiduel reste sur pied), la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année de récolte
Attribut de peuplement	Valeur du peuplement		
ORIG	Vide, B, F, N, W		
VI	Vide		
VN	Vide		
H1	PC		
H1YR	Année de la PC		
HARVID	Si connue		

Une description complète de la couverture marchande et du sous-étage non marchand est nécessaire. L'origine du peuplement décrit l'origine de l'étage dominant marchand.

Si un peuplement a reçu une coupe à deux passes pour retirer un composant particulier d'un peuplement (espèce ou classe de maturité) et qu'il est ensuite coupé par bandes, la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année de récolte
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	Vide, B, F, N, W	
	VI	Vide	
	VN	Vide	
	H1	TP	
	H1YR	Année de la TP	
	H2	ST	
	H2YR	Année de la ST	
	HARVID	Si connue	

Une description complète de la couverture marchande et du sous-étage non marchand est nécessaire. L'origine du peuplement décrit l'origine de l'étage dominant marchand.

Si un peuplement a reçu une coupe par bandes, mais que l'interprète constate clairement qu'il a été coupé par trouées, un changement dans le traitement peut être nécessaire : la description du traitement suivante est requise.

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année de récolte
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	Vide, B, F, N, W	
	VI	Vide	
	VN	Vide	
	H1	ST	
	H1YR	Année de la ST	
	HC	PA	
	HCYR	Année de la PA	
	HARVID	Si connue	

Une description complète de la couverture marchande et du sous-étage non marchand est nécessaire. L'interprète a la possibilité d'utiliser le traitement de HC (changement de récolte), mais il conserve la même année de traitement que celle qui avait été initialement fournie. L'origine du peuplement décrit l'origine de l'étage dominant marchand.

Autres lignes directrices sur l'interprétation des traitements de récolte :

Le personnel de photo-interprétation corrige les erreurs manifestes dans la délimitation spatiale ou l'attribution d'attribut à tout dossier de récolte lorsqu'elles se produisent.

Le personnel de photo-interprétation laisse intactes les limites du peuplement existantes entre les aires de coupe adjacentes lorsqu'il y a une différence entre le type et l'année de récolte.

Les aires de coupe adjacentes cernées par le même code de traitement de récolte (même type et même année de récolte) peuvent être fusionnées en une aire de coupe si leurs attributs interprétés sont semblables.

Le personnel de photo-interprétation stratifie davantage l'intérieur des peuplements récoltés lorsque des zones manifestes et différentes en matière d'association d'espèces ou d'autres attributs sont délimitées. La taille minimale du peuplement de 2 ha s'applique dans ces cas.

Les peuplements forestiers situés dans les zones récoltées de moins de 2 ha peuvent être conservés si l'interprète peut décrire avec précision les attributs requis. Sinon, ils peuvent être dissous à l'intérieur de l'aire de coupe ou, lorsqu'ils sont adjacents au bord d'un autre polygone boisé, peuvent être dissous dans ce polygone si cela est plus logique.

Les zones non boisées (c.-à-d. les zones humides) de moins de 2 ha doivent être délimitées et interprétées à l'intérieur des peuplements récoltés.

Tous les traitements de coupe à blanc et de récolte partielle accumulés pour un peuplement particulier sont conservés dans H1 à H4, qui cataloguent les récoltes historiques qui se sont produites à l'intérieur d'un peuplement particulier.

SYLVICULTURE – TRAITEMENTS DE PLANTATIONS

Le tableau de recherche qui suit est un résumé des traitements de plantations actuellement contenus dans la base de données géospatiales du MRNNB.

Sylviculture de la Couronne du Nouveau-Brunswick – Traitements de plantations		
Traitement sylvicole	Traitement sylvicole précis	Description du traitement sylvicole précis
PL	PL	Plantation – peuplement forestier composé principalement d'arbres établis par la plantation ou la semence artificielle.
	FP	Plantation intermédiaire complète la régénération naturelle acceptable existante des résineux afin d'augmenter le niveau de stockage des semis plantés et des semis naturels de résineux à un minimum de 90 %.
	FT	Test de famille – une plantation établie à partir de semis provenant de graines récoltées à partir d'arbres phénotypiquement supérieurs sélectionnés dans la nature. Utilisé à des fins de recherche et non à des fins de source de fibres.

	PT	Test sur descendance – une plantation établie à partir de semis recueillis dans des zones de test de famille principalement utilisées pour déterminer les meilleurs clones à établir dans les vergers à graine. Utilisé à des fins de recherche et non à des fins de source de fibres.
--	----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les critères suivants doivent être appliqués lors de l'attribution des attributs appropriés aux peuplements forestiers qui ont reçu des traitements sylvicoles :

Si un peuplement a été coupé à blanc, puis planté (en totalité), la description du traitement suivante est requise :

FST 3 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTABYR	Année de plantation
Attribut de peuplement	Valeur du peuplement
ORIG	Vide, B, F, N, W
VI	V ou Y
VN	5, 10
H1	CC
H1YR	Année de la CC
HARVID	Si connue
PL	PL
PLYR	Année de plantation
PLANT_ID	Si connue

Si un peuplement a été coupé à blanc, puis planté de manière intermédiaire, la description du traitement suivante est requise :

FST 3 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTABYR	Année de plantation intermédiaire
Attribut de peuplement	Valeur du peuplement
ORIG	Vide, B, F, N, W
VI	V ou Y
VN	5, 10

H1	CC
H1YR	Année de la CC
HARVID	Si connue
PL	FP
PLYR	Année de plantation intermédiaire
PLANT_ID	Si connue

Si un peuplement a été partiellement récolté, puis planté de manière intermédiaire, la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année de plantation intermédiaire
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	Vide, B, F, N, W	
	VI	Vide	
	VN	Vide	
	H1	PC	
	H1YR	Année de la PC	
	HARVID	Si connue	
	PL	FP	
	PLYR	Année de plantation intermédiaire	
	PLANT_ID	Si connue	

Une description complète de la couverture marchande et du sous-étage non marchand est nécessaire. L'origine du peuplement décrit l'origine de l'étage dominant marchand.

SYLVICULTURE – TRAITEMENTS D'AMÉLIORATION DU PEUPEMENT

Le tableau de recherche qui suit est un résumé des traitements d'amélioration du peuplement actuellement contenus dans la base de données géospatiales du MRNNB.

Sylviculture de la Couronne du Nouveau-Brunswick – Traitements d'amélioration du peuplement		
Traitement d'amélioration du peuplement	Traitement sylvicole précis	Description du traitement sylvicole précis
SI	CL	Dégagement des plantations ou traitement de dégagement au stade de l'arbrisseau d'un peuplement forestier planté permet de libérer les arbres plantés des espèces naturelles moins désirables d'un âge semblable qui dépassent ou sont susceptibles de dépasser les espèces plantées.
	TI	Éclaircie précommerciale qui produit des arbres de valeur commerciale, généralement conçus pour améliorer l'espacement des cultures et, en fin de compte, pour accroître la croissance et la qualité.

Les critères suivants doivent être appliqués lors de l'attribution des attributs appropriés aux peuplements forestiers qui ont reçu des traitements sylvicoles :

Si un peuplement a été coupé à blanc, puis planté en totalité, et dégagé, la description du traitement suivante est requise :

FST 3 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert
LIESTABYR	Année de plantation
Attribut de peuplement	Valeur du peuplement
ORIG	Vide, B, F, N, W
VI	Vide
VN	Vide
H1	CC
H1YR	Année de la CC
HARVID	Si connue
PL	PL
PLYR	Année de plantation
PLANT_ID	Si connue
SI	CL
SIYR	Année du CL
THIN_ID	Si connue

Si un peuplement a été coupé à blanc, puis éclairci de manière précommerciale, la description du traitement suivante est requise :

FST 3 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTABYR	Année de plantation
Attribut de peuplement	Valeur du peuplement
ORIG	C
VI	Vide
VN	Vide
H1	CC
H1YR	Année de la CC
HARVID	Si connue
SI	TI
SIYR	Année de la TI
THIN_ID	Si connue

Si un peuplement a été partiellement coupé (> 35 m³/ha du peuplement marchand résiduel reste sur pied), puis planté et dégagé, la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année de plantation intermédiaire
Attribut de peuplement	Valeur du peuplement		
ORIG	Vide, B, F, N, W		
VI	Vide		
VN	Vide		
H1	PC		
H1YR	Année de la PC		
HARVID	Si connue		
PL	FP		
PLYR	Année de plantation intermédiaire		
PLANT_ID	Si connue		
SI	CL		
SIYR	Année du CL		
THIN_ID	Si connue		

Une description complète de la couverture marchande et du sous-étage non marchand est nécessaire. L'origine du peuplement décrit l'origine de l'étage dominant marchand.

Si un peuplement a été coupé à blanc (> 10 m³/ha, mais < 35 m³/ha du peuplement marchand résiduel reste sur pied), puis éclairci de manière précommerciale, la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année de la PC
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	Vide, B, F, N, W	
	VI	V ou Y	
	VN	15, 20, 25, 30	
	H1	CC	
	H1YR	Année de la CC	
	HARVID	Si connue	
	SI	TI	
	SIYR	Année de la TI	
	THIN_ID	Si connue	

Bien que tous les peuplements coupés à blanc soient techniquement des FST 3, ils sont classés comme des FST 2. Une description du composant résiduel est requise dans le couvert marchand avec fermeture du couvert (L1CC) égale à 0. L'origine du peuplement décrit l'origine de l'étage dominant marchand.

Si une éclaircie (le peuplement éclairci résulte d'une coupe à blanc et l'année de traitement de récolte est connue) a reçu une éclaircie commerciale (>35 m³/ha du peuplement résiduel marchand reste sur pied), la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Année de la CC	L2ESTYR	Année de la CT
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	Vide, B, F, N, W	
	VI	Vide	
	VN	Vide	
	H1	CC	
	H1YR	Année de la CC	
	H2	CT	
	H2YR	Année de la CT	

HARVID	Si connue
SI	CL
SIYR	Année du CL
THIN_ID	Si connue

Une description complète de la couverture marchande et du sous-étage non marchand est nécessaire.

Si une plantation (le peuplement planté résulte d'une coupe à blanc et l'année de traitement de récolte est connue) a reçu une éclaircie commerciale (>35 m³/ha du peuplement résiduel marchand reste sur pied), la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Année de la CC	L2ESTYR	Année de la CT
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	Vide, B, F, N, W	
	VI	Vide	
	VN	Vide	
	H1	CC	
	H1YR	Année de la CC	
	H2	CT	
	H2YR	Année de la CT	
	HARVID	Si connue	
	PL	PL	
	PLYR	Année de la PL	
	PLANT_ID	Si connue	

Autres lignes directrices sur l'interprétation des traitements sylvicoles :

Le personnel de photo-interprétation corrige les erreurs manifestes dans la délimitation spatiale ou l'attribution d'attribut à tout dossier de sylviculture lorsqu'elles se produisent.

Le personnel de photo-interprétation laisse intactes les limites du peuplement existantes entre les peuplements adjacents qui ont reçu des traitements sylvicoles lorsqu'il y a une différence entre le type et l'année de traitement sylvicole.

Les peuplements adjacents qui ont reçu des traitements sylvicoles cernés par le même code de traitement sylvicole (même type et même année de traitement sylvicole) peuvent être fusionnés en un polygone si leurs attributs interprétés sont semblables.

Le personnel de photo-interprétation stratifie davantage l'intérieur des peuplements qui ont reçu des traitements sylvicoles lorsque des zones manifestes et différentes en matière d'association d'espèces ou

d'autres attributs sont délimitées. La taille minimale du peuplement de 2 ha s'applique dans ces cas. Les polygones non traités situés dans les peuplements qui ont reçu des traitements sylvicoles de moins de 2 ha peuvent être conservés si l'interprète peut décrire avec précision les attributs requis. Sinon, ils peuvent être dissous à l'intérieur du peuplement traité ou, lorsqu'ils sont adjacents au bord d'un autre polygone semblable, peuvent être dissous dans ce polygone si cela est plus logique.

Les zones non boisées (c.-à-d. les zones humides) de plus de 2 ha doivent être délimitées et interprétées à l'intérieur des peuplements forestiers qui ont reçu des traitements sylvicoles.

Tous les traitements de plantation et d'amélioration de peuplement accumulés pour un peuplement particulier sont conservés dans PL et SI, qui cataloguent les traitements sylvicoles historiques qui se sont produits à l'intérieur d'un peuplement particulier.

Le personnel de photo-interprétation conserve les espèces plantées comme il est indiqué dans les dossiers de sylviculture. Parmi les autres espèces qui ne sont pas comprises dans le « système intégré de classification du Nouveau-Brunswick », mais qui ont été plantées sur les terres de la Couronne, mentionnons :

Autres espèces plantées sur les terres de la Couronne	
Symbole	Espèce
Résineux	
AP	Pin noir d'Autriche
EL	Mélèze d'Europe
FD	Douglas de Menzies
JF	Sapin du Japon
LP	Pin lodgepole
NS	Épinette de Norvège
PR	Pin rigide
PS	Pin sylvestre
WC	Thuya géant
Feuillus	
AS	Frêne
BD	Aulne noir
BL	Robinier faux-acacia
IR	Ostryer de Virginie
OA	Chêne
WB	Bouleau blanc

Le personnel de photo-interprétation, qui utilise les dossiers de sylviculture, doit interpréter toutes les zones qui ont reçu des traitements sylvicoles à l'aide du « système intégré de classification du Nouveau-Brunswick ». Le personnel de photo-interprétation doit garder à l'esprit que certaines plantations ont peut-être échoué et que les espèces plantées peuvent être difficiles à identifier. La classification interprétée du peuplement doit représenter ce que la nouvelle photographie révèle sur la

plantation, les dossiers de sylviculture ne doivent servir que de guide. Lorsque des données contradictoires sont données à l'interprète pour un peuplement traité particulier, l'interprète détermine, à l'aide des nouvelles images, la classification la plus précise à attribuer à ce peuplement.

Toutes les zones qui ont reçu des traitements sylvicoles et qui sont en plein essor ou qui ont échoué doivent toujours être étiquetées comme une plantation ou une éclaircie.

BRÛLAGES

Les traitements de récolte et de sylviculture décrits précédemment sont des interventions anthropiques. La base de données géospatiales du MRNNB reconnaît les causes naturelles qui peuvent soudainement modifier la structure des peuplements forestiers existants. Les peuplements forestiers qui ont été entièrement ou partiellement brûlés sont décrits de la même façon que les coupes à blanc et les coupes partielles.

Le tableau de recherche qui suit est un résumé des traitements de brûlage actuellement contenus dans la base de données géospatiales du MRNNB.

Perturbation par brûlage sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick		
Perturbation par brûlage	Perturbation par brûlage précise	Description de la perturbation par brûlage précise
BB	BB	Brûlage – la majeure partie du peuplement forestier a été brûlée, et < 35 m ³ /ha du bois marchand demeure après le feu.
PB	PB	Brûlage partiel – > 35 m ³ /ha du bois marchand demeure après le feu.

Si un peuplement a été entièrement brûlé et qu'il y a peu ou aucun volume marchand (< 10 m³/ha), la description du traitement suivante est requise :

FST 3 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert
LIESTABYR	Année du BB
Attribut de peuplement	Valeur du peuplement
ORIG	B
VI	Vide
VN	Vide
HC	BB
HCYR	Année du brûlage

Si un peuplement a été partiellement brûlé (> 35 m³/ha du peuplement marchand résiduel reste sur pied), la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année du PB
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	B	
	VI	Vide	
	VN	Vide	
	HC	PB	
	HCYR	Année du PB	

Une description complète de la couverture marchande et du sous-étage non marchand est nécessaire.

Si un peuplement a été brûlé et > 10 m³/ha, mais < 35 m³/ha du peuplement marchand résiduel reste sur pied, la description du traitement suivante est requise :

FST 2 – Composant marchand		FST 2 – Composant non marchand	
Attribut de couvert	Valeur du couvert	Attribut de couvert	Valeur du couvert
L1ESTYR	Si connue	L2ESTYR	Année du PB
	Attribut de peuplement	Valeur du peuplement	
	ORIG	B	
	VI	V	
	VN	15, 20, 25, 30	
	HC	BB	
	HCYR	Année du BB	

Bien que ces peuplements soient techniquement des FST 3, ils sont classés comme des FST 2. Une description du composant résiduel est requise dans le couvert marchand avec fermeture du couvert (L1CC) égale à 0.

Contrôles de qualité

CONTRÔLES DE QUALITÉ DES CONTRATS DE PHOTO-INTERPRÉTATION DE 2003-2012		
POLYGONES		
Source	Code	Mesure (1^{re} présentation ou présentations révisées)
Interprète	X	Interprète demande au ministère des Ressources naturelles (MRN) d'effectuer une vérification sur le terrain ou un examen au bureau (1 ^{re} présentation)
Interprète	Y	Interprète a apporté des modifications importantes aux mises à jour de la sylviculture ou de la récolte
Interprète	H	Interprète remplace les plages de hauteur minimale et maximale
Interprète	Q	Interprète a modifié la délimitation spatiale, ou le ou les attributs en fonction de la recommandation du MRN (présentation révisée)
Interprète	R	Interprète doit examiner et réviser l'emplacement géographique des polygones en fonction de la conversion de la cartographie orthophotographique de SNB en la cartographie orthophotographique de 2003 (présentation révisée)
Interprète	V	Interprète effectue une vérification sur le terrain du polygone (1 ^{re} présentation)
MRN	A	MRN exige une ou plusieurs révisions d'attributs du polygone en fonction de la vérification sur le terrain ou de l'examen au bureau
MRN	D	MRN exige une ou plusieurs révisions de la délimitation du polygone en fonction de la vérification sur le terrain ou de l'examen au bureau
MRN	C	MRN a effectué une vérification sur le terrain du polygone, et interprète doit examiner les notes de terrain pour une ou plusieurs révisions possibles
MRN	I	MRN exige la révision de la composition des espèces ou des stades de développement (classes d'âge) en polygones forestiers
MRN	O	MRN a examiné, par l'entremise d'un examen au bureau, la demande de vérification d'un interprète
MRN	S	MRN exige de l'interprète qu'il examine les terres humides qui reviennent à la désignation de forêt ou les forêts qui reviennent à la désignation de terre humide
MRN	U	MRN ne trouve aucun attribut attribué à un polygone
P et F	P	Dans la mesure du possible, terres humides d'importance provinciale doivent demeurer des terres humides. Effectuer les corrections spatiales, la délimitation et les révisions d'attributs, au besoin
P et F	G	Direction du poisson et de la faune (P et F) a effectué une vérification sur les terres et conservé les terres humides. Effectuer les corrections spatiales, la délimitation et les révisions d'attributs, au besoin

VÉRIFICATION DU CODE DE CONFIANCE DE L'INTERPRÉTATION FINALE		
POLYGONES		
Source	Code	Explication
Interprète	R	Interprétation fondée sur les photos de 2003, mais la délimitation porte sur la cartographie orthophotographique de SNB et peut exiger une révision spatiale lorsque la cartographie orthophotographique du MRN de 2003 devient disponible
Interprète	V	Interprète effectue une vérification sur le terrain (visuelle) du polygone
MRN	C	MRN effectue une vérification sur le terrain (visuelle) du peuplement, et l'interprétation est ajustée, au besoin
MRN	F	MRN dispose de renseignements disponibles provenant de l'enquête sur l'évolution forestière (EEF) sur le peuplement
MRN	O	MRN effectue un examen au bureau du polygone, et l'interprétation est ajustée, au besoin
P et F	W	Direction du poisson et de la faune du MRN a effectué un examen au bureau du peuplement
P et F	P	Terres humides d'importance provinciale
P et F	G	P et F a effectué une vérification sur les terres avant l'interprétation